



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 24 octobre 2013

AVIS

CONTRIBUTION AU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION

2014-2020

Suffrages exprimés : 114

Pour : 97

Contre : 1

Abstentions : 16

L'AVIS A ÉTE ADOPTÉ

RAPPORTEUR : Monsieur Claude DUPUY

SOMMAIRE

EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES	5
EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE MONSIEUR MARTIN MALVY, PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES	17
REPONSE DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL MIDI-PYRENEES, A MONSIEUR MARTIN MALVY, PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES	25
AVIS : CONTRIBUTION AU CPER 2014-2020	27

**EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES**

Monsieur le Président, Cher Martin MALVY,
Monsieur le Représentant du Secrétaire Général aux Affaires Régionales,
Chères et Chers collègues membres du CESER, membres des sections,
Madame, Monsieur,

HOMMAGE A PIERRE FABRE

Nous allons commencer notre session qui est une session marathon avec cinq projets d'avis à adopter pour terminer tous les chantiers que nous avons engagés, qui sont les derniers chantiers de la mandature.

J'accueille avec plaisir, chez lui, Martin MALVY qui s'exprimera après moi, qu'on retrouvera aussi pour le déjeuner.

On vous a distribué à l'entrée un bilan synthétique de la mandature de tous les travaux effectués. Nous avons adopté 51 rapports en six ans. Entre les commandes de la Région, les avis obligatoires et les autosaisines, 51 rapports ont été adoptés.

Sera signé dans l'après-midi, c'est le cadeau du CESER et de la Région, l'ouvrage de notre collègue et ami Jean-Claude LUGAN, prospectiviste historique qui fait partie des prospectivistes recrutés par l'ancien préfet Jean COUSSIROU, chargé de tracer le chemin 2010, Jean-Claude LUGAN s'est hasardé sur Midi-Pyrénées au futur « Des chemins de 2010 aux chemins de 2040 ». Il le dédicacera dans la journée et je l'en remercie.

Je voudrais avant de commencer mon discours que notre assemblée rende un hommage à Pierre FABRE. Pierre FABRE est décédé le 20 juillet dernier à l'âge de 87 ans après avoir bâti depuis son officine, la pharmacie place Jean Jaurès à Castres, un groupe connu à l'international. Il s'en est allé huit semaines après le très bel hommage que lui a rendu le président de la République à Castres le 30 mai, saluant la réussite d'un homme et d'une entreprise qui sont un exemple pour la France.

Pierre FABRE était à sa manière le premier ambassadeur de la région Midi-Pyrénées où il a créé près de 5 000 emplois. Il a installé sur l'Oncopole un centre de recherche en cancérologie merveilleux qu'on a découvert il y a 18 mois à une réunion du Bureau. La Fondation qu'il a su créer, grâce aussi au soutien des parlementaires et au député Bernard CARAYON qui a fait voter, à l'unanimité par l'Assemblée, un dispositif permettant de modifier les fondations avec la place de l'État qui doit assurer aujourd'hui avec sa famille, les cadres dirigeants et les collaborateurs, la pérennité des activités d'un groupe de 10 000 salariés. Le Tarn, la région et la France ont perdu un grand industriel.

Pierre FABRE était aussi un patriote, trois fois ; pour le Tarn, pour la région et pour la France qu'il aimait. Pour caractériser les choses, on pourrait dire qu'il était toujours très loin du bling-bling, mais près des gens ; son bonheur était d'en donner aux autres par la création d'emplois, d'unités de production dans les villes du Tarn et de la région, et bien

sûr ses passions : le soutien au sport le Castres Olympique, deux fois champion de France en 1993 et 20 ans en 2013 contre le Racing Club Toulonnais, mais il était aussi ouvert à la culture, à l'enseignement supérieur, à la formation.

Partout dans le monde où le groupe était présent pour la recherche des plantes nécessaires à l'élaboration des médicaments, pour la dermatologie, la cancérologie et la cosmétique, il apportait aussi à travers des fondations ou des associations un soutien à l'éducation, à la prévention sanitaire, à la santé, il n'y était pas obligé.

Pierre-Yves REVOL et la Préfète du Tarn, Madame CHEVALIER, lui ont rendu un hommage émouvant le 24 juillet 2013 dans la cathédrale de Castres en disant très simplement que le Tarn ne serait pas ce qu'il est sans Pierre FABRE ; on peut ajouter, Monsieur le Président, la région non plus car lorsque nous avons à caractériser la région nous pensons bien sûr à Airbus, mais toujours à Pierre FABRE, et parfois à Pierre FABRE et à Airbus après.

J'ai pu mesurer personnellement l'attention qu'il portait aux travaux de notre assemblée pour défendre l'industrie chimique il y a douze ans, les territoires, le développement universitaire, le désenclavement.

Lui rendre hommage aujourd'hui, c'est aussi respecter les engagements qui ont été pris, à commencer par le président de la République le 30 mai, sur le désenclavement du sud du Tarn, en faveur de la mise en 2x2 voies de la RN 126 Toulouse-Castres, par un PDMI ou la concession, mais en annonçant pour être crédible les sections qui depuis Castres seront aménagées, avec quels financements pour achèvement en 2020.

Merci pour tout Monsieur FABRE !

Je vous remercie cher Manuel SERDAN, conseiller du Président, d'avoir toujours fait le lien entre le CESER et le Groupe et de nous avoir permis de tenir une réunion du Bureau du CESER il y a quelques années dans le centre de formation de l'ancienne école militaire de Sorèze, lieu de formation des cadres du groupe, et de m'avoir personnellement permis de rencontrer autant que de besoin Pierre FABRE.

Je vous invite à observer quelques instants de recueillement en sa mémoire.

Je vous remercie.

C'est donc aujourd'hui la dernière assemblée plénière de la mandature octobre 2007, octobre 2013. Durant ces six années le CESER représenté par ses 119 membres, 56 organisations réparties dans 3 collèges à égalité de représentation depuis avril 2011, a adopté de nombreux rapports sur des thématiques majeures pour le développement économique, social et environnemental de notre région, nous l'avons fait soit sur des saisines obligatoires de la Région soit dans 80% des cas, en déclenchant des autosaisines qui constituent notre oxygène, c'est-à-dire notre liberté de décider les travaux que nous voulons conduire pour exprimer une certaine vision de notre assemblée sur des problèmes majeurs de la région et de notre pays :

- le désenclavement
- l'accès aux soins, le handicap, la formation, les sorties sans qualification, les politiques territoriales, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'écosystème de l'innovation qui conditionne le retour d'une croissance durable, le soutien aux filières, la préparation des prochaines politiques publiques ou l'avenir de la

décentralisation.

Nous avons adopté 51 rapports dans le cadre de saisines et travaillé sur la prospective et l'Europe en lien avec les sections.

Notre capacité à dialoguer, réfléchir ensemble, trouver après débat les bons compromis permet de rédiger des propositions utiles pour ceux auxquels nous nous adressons.

L'exigence de bien identifier les enjeux, d'énoncer des propositions opérationnelles doit être poursuivie et améliorée.

La nécessité, Monsieur le Président, d'avoir avec la Région comme avec l'Etat, des réunions de travail sur la compréhension de nos avis, recommandations aussi... c'est le vœu que je formule, comme nous avons su le faire pour l'avis sur l'écosystème de l'innovation, qui illustre une bonne méthode que nous souhaiterions voir étendue à d'autres rapports du CESER.

Dans une société française taraudée par le chômage, l'exclusion, la précarité, la perte de crédibilité de la parole publique, la rénovation du dialogue territorial est autant une nécessité qu'une exigence légitime : plus de région, c'est aussi plus de dialogue entre nos deux assemblées comme avec les services de l'Etat.

Nous avons voté hier les modifications de notre règlement intérieur qui modernise la dénomination des commissions, leurs périmètres d'intervention, et le temps d'expression des groupes ou conseillers en assemblée plénière, organisé un débat de conjoncture présenté par Jean-Marie BEZ que je remercie pour son implication, et le rapport de la section Europe, après une analyse de la crise de l'Europe, proposant une nouvelle feuille de route pour renforcer la coopération dans le périmètre du Sud-Ouest Européen nous a été proposé.

Ne jamais s'éloigner des préoccupations des Midi-Pyrénéens, souvent ancrées dans l'actualité nationale du moment, tel a été l'objectif poursuivi par le CESER pour l'élaboration de ses avis. Les projets d'avis qui seront débattus et votés n'échappent pas au contexte général, ils sont en lien avec la montée du chômage, de la précarité, le débat national sur la transition énergétique, la reconduction du CPER dans un cadre budgétaire, et économique difficile.

MIDI-PYRENEES ET SON PARADOXE ECONOMIQUE

Si Midi-Pyrénées conserve dans le contexte de crise économique et financière une économie dynamique, elle n'en demeure pas moins confrontée à une augmentation du chômage et de la précarité, à une pénurie de main d'œuvre, à une désindustrialisation de son territoire.

Ses atouts

Midi-Pyrénées fait partie des leaders nationaux de la création d'entreprise, est au 2^{ème}

rang français en termes de créations d'emplois. L'activité se concentre dans l'aire urbaine de Toulouse. La Haute-Garonne avec 20293 postes créés entre 2008 et 2012 est évidemment le moteur, grâce au secteur aéronautique, mais se prolonge aussi dans la Mécanic Valley, le Gers, Pamiers, et le bassin tarbais.

La croissance économique est tirée par les grands groupes industriels (Airbus, EADS, CNES, Pierre Fabre...) l'automobile, la filière agroalimentaire et les services aux entreprises.

Midi-Pyrénées, c'est le 3^{ème} pôle universitaire français : 120 000 étudiants dont 100 000 à Toulouse.

Un potentiel touristique important avec les Parcs Naturels Régionaux, le Canal du Midi, les sites naturels, les 33 monuments inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, 74 musées de France, 30 des 149 plus beaux villages de France.

Midi-Pyrénées dispose d'un autre atout important : la recherche, avec un quart du potentiel de recherche dans l'aéronautique, 190 entreprises dans le secteur de l'automobile. Elle est la 1^{ère} région pour l'effort de Recherche et Développement, en effet, c'est la région qui consacre le plus de dépenses en R&D en proportion de son PIB (4,4% contre 2,3% en moyenne nationale).

La région mise sur l'innovation et les hautes compétences, comme c'est le cas dans le secteur de l'industrie chimique qui vient de se constituer en cluster. Le but : trouver les procédés chimiques « verts » de demain, se glisser dans la brèche d'un marché en pleine expansion... et à terme, créer de l'emploi, et que le CESER a réhabilités, en rappelant que la bataille pour la réindustrialisation c'est aussi le maintien de la SNPE, aujourd'hui SAFRAN qui fabrique le carburant pour la fusée Ariane, ceux qui demandent le déménagement doivent en assurer le financement et la localisation.

Notons également l'implantation récente du CEA à Toulouse, quelques centaines d'emplois de chercheurs à la clé. Le 25 janvier dernier, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministre du Redressement productif procédaient au lancement de la plateforme régionale de transfert technologique du CEA (CEA Tech) en région. Avec ce lancement, le CEA va pouvoir participer au transfert des technologies génériques vers l'industrie dans la région, donnant ainsi de nouvelles perspectives à l'économie régionale. Midi-Pyrénées tirera un avantage concurrentiel substantiel de la présence du CEA dans l'écosystème régional de l'innovation, grâce à une implication financière forte de la Région.

Midi-Pyrénées c'est aussi la mise en œuvre des programmes européens qui financent des actions qui s'inscrivent sur des thèmes prioritaires en Midi-Pyrénées : cohésion sociale, développement du territoire et accessibilité, environnement et développement durable, innovation et compétitivité, mutations économiques, emploi et formation, agriculture et forêt, montagne dont la Région prendra les compétences ; c'est aussi l'application du Contrat de Plan Etat-Région.

Le CESER a su anticiper les nouvelles politiques publiques

Ainsi, dans le cadre de la négociation actuelle du futur CPER et des programmes européens pour la période 2014-2020, dont la concordance calendaire pour une meilleure synergie des actions à mettre en œuvre n'est plus ignorée, **le CESER a organisé des rencontres territoriales** dans 11 bassins d'emploi de la région pour recueillir les attentes et priorités des acteurs économiques, sociaux, associatifs et environnementaux locaux sur ces futures politiques publiques. Ces Rencontres ont été une vraie réussite, avec une forte mobilisation, plus de 240 personnes pour Toulouse et une moyenne de 120 personnes pour les bassins d'emploi de la région. Elles ont fait l'objet d'une synthèse lors de la conférence-débat organisée le 7 octobre dernier. Dans un contexte économique, social et budgétaire difficile, et avec le renforcement des métropoles, le CESER de Midi-Pyrénées considère que le travail entrepris ces derniers mois doit être valorisé et permettre une contractualisation au plus près des attentes des partenaires qui œuvrent sur le terrain pour maintenir, développer, et renforcer le potentiel existant.

Ces consultations ont aussi suscité l'envie d'une organisation territoriale de la société civile et la volonté de travailler ensemble à travers la mise en réseau et autour de projets collaboratifs. Pour le CESER, ces réunions ont démontré la nécessité de mettre en avant les acteurs socio-économiques et associatifs des territoires et de soutenir des structures comme les Conseils de développement des Pays et de faire évoluer la politique contractuelle à partir des 16 bassins d'emploi (définition INSEE).

Ainsi, le projet d'avis de la commission 6 « Contribution au CPER 2014-2020 » qui vous sera présenté formule des préconisations à partir d'avis déjà adoptés par le CESER, et des expressions des acteurs de Midi-Pyrénées rencontrés lors de ces consultations territoriales que nous avons organisées et réussies.

Ses difficultés

Pénurie de main d'œuvre : mettre en place une véritable gestion territoriale des emplois et des compétences

Face à la réalité du chômage et de la précarité qui ne cessent de croître (403 000 personnes de moins de 65 ans vivant en dessous du seuil de pauvreté fixé à 982 euros, 220 000 ne perçoivent aucune aide ; 1, 250 millions de repas servis par les Restos du Cœurs entre 2012 et 2013 en Haute-Garonne ; 46 343 allocataires du RSA activité en 2011), on constate néanmoins un important besoin en main d'œuvre, et les difficultés éprouvées par les entreprises à trouver les candidats. 82 600 projets de recrutement ont été envisagés cette année par les entreprises de la région Midi-Pyrénées, c'est-à-dire 0,8 % de plus qu'en 2012. Une entreprise sur cinq comptait embaucher. Dans l'aéronautique, 4000 postes étaient à pourvoir en 2013, selon l'UIMM.

Mais ces projets de recrutement sont déclarés difficiles (39,2% des projets sont assortis de difficultés) par les employeurs en raison de « l'inadéquation des profils » (manque d'expérience, de diplômes ou de motivation), de la mobilité réelle des candidats. D'où le nécessaire développement ou renforcement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, qui ne semble pas être réellement opérationnelle dans certaines entreprises, et l'accent à mettre sur la formation qui s'avère indispensable eu égard aux compétences spécifiques parfois requises. Les fonctions support restent ainsi très

impactées en Midi-Pyrénées et les entreprises implantées en dehors de l'aire urbaine de Toulouse peinent toujours à attirer des cadres.

Les métiers les plus recherchés sont dans les services aux particuliers, comme les aides à domicile, aides-soignants et agents d'entretien, mais également les services aux entreprises (sécurité et entretien), les ingénieurs de l'industrie, essentiellement dans l'aéronautique mais aussi en informatique, et les travailleurs agricoles, notamment en saison.

Les quelques 30 000 habitants supplémentaires que Midi-Pyrénées accueille chaque année, dont 2/3 s'installent dans l'aire urbaine de Toulouse, devraient permettre aux entreprises de faire face aux besoins de main d'œuvre, à condition d'organiser une gestion territoriale des emplois et des compétences.

Des secteurs toujours en crise

S'il existe certes cette volonté d'embaucher, il n'en demeure pas moins que certains secteurs n'arrivent pas à sortir de la crise : **c'est le cas du BTP**. En 2012, le chiffre d'affaires du secteur est de 8 Md€, soit une baisse de 3% par rapport à 2011. Selon le président de la Fédération du bâtiment et des travaux publics de la Haute-Garonne, tous les secteurs sont touchés. La construction de logements neufs a ainsi chuté de 3,6% au 1er trimestre 2012 par rapport à la même période 2011. Au niveau national, 27.000 postes salariés et intérimaires équivalents temps plein ont été perdus ; 2.600 en Midi-Pyrénées et 1.300 en Haute-Garonne. La situation devrait s'aggraver cette année. Selon lui, aucune éclaircie n'est attendue, pas avant 2015.

C'est ainsi, il y a plus de deux ans, dans ce contexte difficile pour le secteur des travaux publics - qui ont perdu sur la période 2009-2013 plus de 3000 emplois - le CESER envisageait lors de débats internes sur la vie économique et sociale de créer un observatoire des travaux publics.

L'idée de l'observatoire a été abordée lors d'un débat à l'issue de l'Assemblée Générale de la FRTTP en 2012. La formalisation publique de la proposition a été faite lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2013. Ayant été à l'origine de la proposition, j'ai été sollicité pour **présider l'Observatoire Régional sur la Qualité de Service des Infrastructures (ORQUASI)**, ce qui a été annoncé par voie de presse fin juillet. La fonction de l'observatoire sera, par convention avec l'Institut d'Etudes Politiques, d'établir des diagnostics sur des territoires volontaires parce que les élus le souhaiteront. En favorisant le partage d'informations, l'ORQUASI deviendra un lieu approprié aux débats d'orientation sur l'avenir des infrastructures en Midi-Pyrénées. Plus encore, qu'un espace d'échanges, l'ORQUASI offrira de véritables outils de diagnostic sur la qualité de service des infrastructures, grâce à la mobilisation d'indicateurs fiables. Il sera également à même d'identifier les urgences qui nécessitent une prise en compte rapide, et d'anticiper les évolutions.

Beaucoup de collectivités adhèrent : Les Communautés d'Agglomération : Albi, Rodez, Muret, Sicoval. Les communautés des communes : Auch, Revel, Lavaur, Pamiers, la ville de Blagnac.... L'association départementale des Maires de la Haute-Garonne et d'Aveyron – Ce n'est que le début d'une longue liste d'adhésions.

L'observatoire organisera un débat par an mais n'aura pas pour fonction de délibérer à la place des collectivités.

L'artisanat a été beaucoup plus touché en 2012 que lors des crises précédentes, mettant notamment en cause la concurrence des auto-entrepreneurs. Si la fédération du bâtiment et des travaux publics se satisfait des mesures prises par le gouvernement, elle souhaite notamment un abaissement de la TVA à 5% pour les travaux de rénovation énergétique et une action plus vigoureuse contre les pratiques de concurrence déloyale en provenance des entreprises low cost".

Dans le secteur du commerce, les activités liées à l'automobile, l'ameublement, l'habillement sont très touchées avec une baisse de leur chiffre d'affaires entre 3 et 15%.

Les marchés de la publicité, du tourisme, de l'hôtellerie-restauration sont en souffrance.

Midi-Pyrénées connaît une forte désindustrialisation de son territoire avec une perte de dizaines de milliers d'emplois industriels. Après les investissements d'avenir, la création de onze comités stratégiques de filières, le plan « Investir pour la France » de Juillet 2013, les 34 propositions « Une nouvelle France industrielle », préparées avec les chefs d'entreprises, et présentées par le Président de la République le 12 septembre 2013 vont dans le bon sens, à condition de savoir garder un prix de l'énergie compétitif et de préserver le crédit d'impôt recherche.

Si la France ne veut pas disparaître des radars du commerce international avec un déficit de 70 milliards pour notre commerce extérieur, il faut une grande mobilisation de tous les Français, du Chef de l'Etat aux organisations syndicales avec les chefs d'entreprises pour défendre l'industrie, comme nous le faisons en région pour défendre le site de SANOFI sur l'ONCOPOLE et en demandant une deuxième réunion du comité de suivi du rapport Saintouil demain pour l'avenir du Groupe ALCATEL –LUCENT.

Notre région est concernée par plusieurs des 34 propositions du plan industriel :

- l'aéronautique, l'espace
- l'autonomie et la puissance des batteries avec le Campus Mécatronique à Tarbes
- les logiciels et les systèmes embarqués avec les entreprises du Pôle Aerospace Valley
- la chimie verte et le recyclage des matériaux verts (Cluster Chimie verte – Agronutrition à Carbonne et Vegeplast à Tarbes)
- la robotique
- l'agroalimentaire avec les produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable avec les entreprises du Pôle Agrimip Sud-Ouest Innovation
- la transition énergétique

Le succès d'Airbus et de l'industrie aéronautique nous permettent de maintenir depuis dix ans le même nombre d'emplois industriels à 150 000 en région, mais nous ne devons pas oublier les dizaines de milliers d'emplois perdus.

C'est pourquoi, dans la continuité de la Conférence régionale qu'il a organisée le 25 Juin dernier en présence de Jean-Louis BEFFA, président honoraire de Saint-Gobain, en faveur de l'industrie et de l'emploi et de la formation, **le CESER demande aujourd'hui un plan**

pour la réindustrialisation de Midi-Pyrénées à l'initiative de la Région, associant l'Etat, le CESER et les branches professionnelles.

Reussir l'interconnexion de la LGV Atlantique-Méditerranée

Pour la réalisation de la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse, s'inscrivant dans les interconnexions européennes Atlantique-Méditerranée et inter métropoles, on doit se réjouir de la décision du gouvernement d'annoncer la réalisation de la partie Bordeaux-Toulouse en 2024 mais aussi Bordeaux-Dax en 2027 mais il n'y a aucun calendrier pour Montpellier-Perpignan et la section Toulouse-Narbonne qui permettra l'interconnexion.

UNE REPRISE DE L'ACTIVITE POUR LES ENTREPRISES MALGRE LA CRISE

Les difficultés économiques et sociales sont bien réelles en région. Toutefois, depuis août 2013, une sensible reprise de l'activité économique semble se faire jour mais ne préjuge en rien d'un avenir plus serein.

Quelques chiffres encourageants vont en ce sens. Le nombre de demandeurs d'emploi a baissé, - 1,7% (comme au niveau national), -1,6% pour la Haute-Garonne. Ce sont les jeunes qui sont concernés par cette embellie, les mesures du gouvernement en faveur de l'emploi – emplois d'avenir - y sont pour quelque chose. 970 emplois d'avenir (jeunes et handicapés) ont été créés en Haute-Garonne. L'objectif affiché de créer 1519 contrats pour 2012-2013 est rempli à 64%.

Pour la Haute-Garonne, le nombre d'emplois augmente pour le 1^{er} trimestre. Le secteur phare reste l'aéronautique, grâce aux commandes d'Airbus mais aussi les services et l'ingénierie.

On constate à la fin de ce 3^{ème} trimestre 2013 une progression du chiffre d'affaires des 1500 premières entreprises de la région que ce soient les fabricants de mobiliers, de sociétés de services et de produits innovants...

Dans le BTP, secteur en crise, l'on note que certaines entreprises de la filière profitent de la croissance externe. Ainsi, il y a au cours du 2^{ème} trimestre 2013, une amélioration de l'activité tant dans le gros œuvre que dans le second œuvre. En revanche, l'activité progresse nettement moins dans la construction de logements.

L'industrie profite du dynamisme de l'aéronautique. Certains sous-traitants ont profité de la bonne santé des constructeurs pour croître très fortement.

Les services qui représentent près de 21.000 établissements et 143.000 salariés ont un poids économique réel en Haute-Garonne, et l'activité semble se redresser en toute fin de second semestre.

L'INSEE, dans une récente étude, confirme cette timide reprise de l'activité économique pour les entreprises qui connaissent des difficultés.

L'investissement des entreprises devrait augmenter très légèrement en fin d'année, soit une hausse de 0,3% sur 3 mois. Une reprise qui sera très modeste et graduelle.

L'INSEE ne fait pas de prévisions au-delà de la fin de l'année. La boîte à outils mise en place constituée du crédit d'impôt compétitivité ou de la BPI France (le CESER est membre du comité d'orientation régional) devrait pouvoir développer l'investissement des entreprises. En effet, si l'ensemble des mesures fonctionnent, l'investissement des entreprises pourrait être plus élevé que les 0,4% anticipé pour 2014.

La BPI France, dans son enquête sur la conjoncture des PME de Midi-Pyrénées de juillet 2013, évoque également de timides espoirs de reprise pour 2014 (26% des PME tablent sur un développement de leur activité et 23% craignent une diminution).

C'est en mobilisant ses atouts, en adaptant ses actions aux spécificités de ses territoires, ou en conjuguant les efforts d'acteurs publics et privés que la région Midi-Pyrénées "résistera" et trouvera des voies pour rebondir...

PROJETS D'AVIS

Les projets d'avis qui vont vous être présentés ce 24 octobre abordent des thèmes déterminants pour le renforcement de l'économie régionale.

Je vous les présente en quelques mots, les rapporteurs en feront une approche plus détaillée.

CPER

Depuis la création des Contrats de plan État-Région en 1984, puis des Contrats de projets en 2007 (CPER), le CESER a toujours manifesté un grand intérêt pour cette politique innovante de contractualisation de moyens dans la durée entre l'État, la Région. L'importance des CPER pour le développement des régions et particulièrement pour Midi-Pyrénées n'est plus à démontrer. L'enveloppe financière contractualisée entre l'Etat et le Conseil Régional pour la période 2007-2013 s'est élevée à **1121,779 M€**. (État : 522,929 M€ et Conseil Régional : 598,850 M€). Pour la première fois, la participation financière du Conseil Régional a été supérieure à la participation de l'Etat. Les réflexions des acteurs économiques, sociaux et associatifs faites à l'occasion des rencontres territoriales organisées par le CESER sur les futures politiques publiques ont été prises en compte pour l'élaboration de ce projet d'avis.

La future contractualisation Etat-Région intervient dans un contexte économique et social dégradé (arrêt de la croissance économique, augmentation massive du chômage et de la précarité, politiques d'austérité budgétaire), ainsi que dans une période de réformes institutionnelles (Acte III de la décentralisation).

Le CESER continue d'observer que les disparités territoriales restent particulièrement marquées en Midi-Pyrénées entre la métropole Toulousaine et le reste de la région. Il constate que certaines Collectivités ont de plus en plus de difficultés financières pour répondre aux besoins de leur population et développer des projets d'avenir, d'où le

besoin d'intensifier les politiques publiques pour un indispensable rééquilibrage infrarégional.

A côté des cinq thématiques proposées par l'Etat pour ces contrats de plan régionaux (l'enseignement supérieur - dont la vie étudiante - la recherche et l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur, la mobilité multimodale, la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique, la transition écologique et énergétique), le CESER, fait part de quelques propositions thématiques et structurelles :

- Achever le désenclavement des bassins d'emploi
- le développement d'une Gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) dans l'ensemble des bassins d'emploi ;
- le soutien accru aux filières de premiers plans que sont l'agriculture, l'agroalimentaire et le tourisme, et qui ont comme particularités des implantations territoriales, des activités non délocalisables, de la valorisation et des synergies avec les autres acteurs économiques ;
- construire de nouvelles politiques territoriales à partir des 16 bassins d'emplois.

Le CESER émettra une seconde contribution lors du premier semestre 2014 une fois que les contours du CPER 2014-2020 seront précisés et que les stratégies de l'Etat et de la Région seront connues

DEUX CHANTIERS EN COURS POUR LE CESER

Le chantier du relogement

Cher Président, il y a un an tout juste, dans cet hémicycle, nous avons parlé du déménagement du CESER, vous nous aviez alors dit que tout serait réglé pour le Noël qui suivait, mais en octobre 2013, nous sommes toujours dans nos locaux près du « Grand Rond », certes prestigieux, qui ont une histoire, auxquels nous sommes très attachés mais qui hélas ne nous permettent pas d'accueillir la représentante des paralysés de France qui se déplace en fauteuil roulant. Je sais que nos services respectifs font de leur mieux, nous avons étudié un dossier pour un emplacement à Compans Caffarelli, mais les bureaux ont été jugés trop chers, un emplacement en centre ville mais avec des bureaux aux plafonds surbaissés qui nécessitaient l'éclairage du matin au soir même pendant les belles journées de juillet, nous avons également regardé des bureaux route d'Espagne, mais loin de toute commodité, de tous transports en communs et éloigné du Conseil Régional avec qui mes services ont des liens d'organisations pratiques. Depuis lundi, c'est tout récent, nous avons appris que des possibilités pourraient voir le jour dans l'immeuble Le Belvédère, hélas, pour l'instant la superficie disponible est insuffisante et ne permet pas d'avoir l'espace pour des salles de réunion, des bureaux pour les Vice-Présidents, et des bureaux en nombre suffisant pour l'administration. Je sais que vos services vont se livrer à de nouvelles négociations pour agrandir l'espace et je les en remercie.

Si vous me le permettez, Cher Président, je vous rappellerais le souhait de mon équipe d'être intégrée dans le vaste ensemble des immeubles régionaux, comme c'est le cas

pour les $\frac{3}{4}$ des autres CESER, cela permettrait également aux conseillers d'avoir accès aux parkings internes. Vous accueillerez très bientôt de nouveaux agents pour la gestion des fonds européens, pensez également aux agents du CESER qui sont des agents régionaux à part entière.... Et qui ne sont que 20 !

Le chantier de la dématérialisation

Le CESER a suivi de près le chantier de dématérialisation conduit par le Conseil Régional il y a maintenant quelques années. Le CESER souhaite également s'inscrire dans cette évolution des moyens de communication. Le Bureau du CESER avait émis un vœu en 2011 pour que ses conseillers puissent bénéficier de la même dotation et du même suivi informatique que les conseillers régionaux, le budget, toujours lui avait été évoqué pour temporiser cette demande. Deux ans après, nous la reformulons parce qu'elle s'inscrit dans cette marche de l'avenir et que nous ne pouvons rester sur le bord du chemin. Depuis, un grand nombre de CESER ont été équipés et nous sommes dans une queue de peloton qui convient mal à une grande région comme celle de Midi-Pyrénées.

Je vous déculpabiliserais, Cher Président, en vous disant, que si on fait le rapport du BP 2012 (donc hors DM) du CR avec le budget du CESER qui ne cesse de diminuer, nous représentons 0,2% du budget régional, de quoi tordre le cou aux idées reçues selon lesquelles le CESER coûterait cher !

La nouvelle assemblée qui sera installée le 13 novembre attend votre feu vert !

CONCLUSION

Enfin pour terminer mon propos, je tiens à vous remercier très chaleureusement toutes et tous pour votre implication au sein de l'assemblée, pour votre contribution active aux travaux menés par nos commissions et sections, pour l'écoute réciproque, la recherche d'un dialogue sans cesse renouvelé, de compromis en vue de l'élaboration d'avis majeurs.

Notre assemblée a changé de dénomination en cours de mandat et a par conséquent connu un élargissement en 2011 du 3^{ème} collège pour intégrer davantage la dimension environnement, ce qui a renforcé le rôle du CESER dans l'expression sur tous les sujets de la vie régionale.

Certains d'entre vous ont fait le choix de ne pas renouveler leur mandat, d'autres malheureusement n'ont pas vu le leur reconduit en raison de choix effectués dans la désignation des organismes représentés. Je pense à cet instant à nos collègues et amis, notre doyen Jean de GALARD – 35 ans d'investissement - et Lucien MAZENC (près de 20 ans), qui ont mis leurs compétences sans relâche au service de la vie économique et sociale régionale, défendant dans leur secteur respectif des enjeux déterminants pour Midi-Pyrénées, j'évoquerais ainsi entre autres le maintien et le développement de la filière bois...l'agroalimentaire, la cohésion sociale et territoriale.

Merci Cher Jean, Cher Lucien pour votre professionnalisme, votre investissement de tous les instants, votre humanisme et l'expression des valeurs que nous avons su partager.

INTERVENTION DE MONSIEUR MARTIN MALVY, PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord m'associer aux propos que vous avez tenus à l'égard de la mémoire de Pierre FABRE, nous l'avons déjà fait ici dans le cadre de notre calendrier. Pierre FABRE qui incontestablement a été l'homme de la prescience avant d'être celui de la science, exceptionnel par l'attachement qu'il a porté à son département, mais aussi à cette région, par le désintéressement qui a été le sien, n'oublions pas qu'il a laissé à son entreprise ce qu'il aurait pu capter ou que d'autres auraient gardé pour eux, en même temps qu'il a intéressé son personnel. Il y a cette dimension de Pierre FABRE qu'il ne faut pas écarter et dont nous devons nous souvenir.

Puis je voudrais m'associer à l'hommage que vous venez de rendre à Jean de GALARD et à Lucien MAZENC ; 35 ans c'est-à-dire avant les lois de décentralisation, bravo pour cette fidélité. Il y a toujours une première séance et il y a aussi toujours une dernière séance, je pense que tous, on se souvient de la première et on n'imagine pas à la première ce que sera la dernière. Je parle pour moi, je parle pour d'autres, on n'est pas les seuls. Je me souviens quand je suis devenu Conseiller général dans mon département, Maurice FAURE qui a siégé ici d'ailleurs et qui m'a accueilli m'a dit « MALVY, vous êtes le plus jeune » (c'était vrai), mais il a ajouté « ça ne durera pas ! », c'était d'ailleurs aussi vrai puisqu'au mandat suivant j'ai été déboulonné par plus jeune que moi. Ainsi va la vie, elle tourne.

Je veux m'associer sérieusement aux propos amicaux que vous avez adressés à l'un et à l'autre pour les 35 ans et 20 ans au service d'une assemblée et d'une cause. Je pense que dans les jours qui viennent à un moment ou à un autre, nous aurons à les saluer et à leur rendre hommage à l'un et à l'autre.

Dernière séance, je voudrais vous redire puisque certains ne reviendront pas pour des raisons diverses, au-delà de ceux qui ont souhaité et décidé de ne pas revenir, combien j'ai apprécié la qualité des travaux qui ont été les vôtres pendant six ans, c'est facile à dire, mais c'est encore plus facile si on en est convaincu et si on le croit, si on en est persuadé.

Vous avez évoqué Monsieur le Président les 51 rapports que vous avez produits, les travaux de vos sections Prospective et Europe-International qui ont été utiles, qui sont utilisés, vos dernières rencontres territoriales dont vous avez parlé, vous avez fait le même chemin que nous à travers le territoire régional. D'ailleurs peut-être pourrions-nous nous interroger lorsque des questions de ce type se reposeront de débats à conduire à travers la région, peut-être pourrions-nous les faire ensemble, le CESER et le Conseil régional, ce ne serait pas forcément inutile.

Au-delà de la qualité des travaux, la qualité des relations que nous avons entretenues, de confiance, avant que vous ne deveniez le Conseil Économique et Social Environnemental il y a trois ans je crois maintenant, ce qui était logique, nécessaire et bienvenu compte tenu des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Depuis le début de votre mandat, du nôtre aussi, le monde dans lequel nous vivons a beaucoup changé. Le monde d'aujourd'hui n'est plus ce qu'il était il y a six ans. Je n'insiste pas sur la crise venue des États-Unis essentiellement, ni sur le fait qu'elle a ébranlé l'Europe ; l'Europe qui avec ses 500 000 citoyens est aujourd'hui le continent qui peine le plus à redresser la tête, mais on ne peut pas ne pas dire un mot sur cette désespérance qui s'empare des peuples. Pas seulement chez nous, mais en Italie, en Espagne, en Grèce, sur à peu près tout l'espace européen avec, je le dis, la crainte que l'on peut avoir qu'elle pousse à des évolutions politiques vers des mouvements, des partis extrêmes, auxquels pour ma part je ne suis pas prêt de reconnaître quelque qualité que ce soit à gouverner.

Aucune réflexion, aucune action ne peut aujourd'hui faire l'impasse de cette situation dans laquelle nous sommes et dont il faut sortir, il n'y a pas de destin qui soit de destin tragique, il n'y a pas de pente qu'on ne puisse pas remonter, ce serait méconnaître l'histoire de notre pays ou l'effacer, que d'imaginer qu'il n'y a eu que des périodes longues et continues de croissance de développement ; il y a eu aussi des accidents de l'histoire, des hommes et des femmes ont souffert dans le temps, ils ont eu l'intelligence de dépasser les événements, les peuples les pays sauront retrouver le souffle qui leur manque aujourd'hui.

Donc essayons et c'est ce que vous faites, cela transparaît à travers les documents vous avez produits, essayons par nos actions de redresser la barre, de permettre à notre pays de repartir. Quand je regarde ce qu'ensemble nous avons fait, il y a eu des débats, des échanges ; depuis le début de votre mandat, je vois bien que si on globalise on a quand même changé les choses. Ce n'est pas suffisant bien sûr, mais on a changé les choses.

En 2006 il n'y avait pas de plan rail et on n'imaginait pas qu'on allait reconstruire le réseau ferré en Midi-Pyrénées et on ne croyait pas beaucoup à ce qu'en 2013 la décision serait prise sur la ligne à grande vitesse. C'est un chemin parcouru. 500 kilomètres de voies reconstruites, la modernisation des voies, les difficultés ici et là, on a des rapports tendus parfois avec nos partenaires que sont la SNCF ou RFF, mais qui n'affronte pas des rapports tendus dans sa vie et dans son quotidien ? Le renouvellement de nos matériels, je me souviens en 1998-2000 de ce qu'était le parc roulant de la SNCF. On va encore, dans quelques jours, dans le projet de budget commander pour 140 M€ d'autorail pour achever le renouvellement du parc ; nous y aurons procédé entre 2005 et 2017 quand ce que nous avons commandé sera livré.

C'est d'ailleurs la réponse aussi à un élément nouveau que vous avez introduit dans vos débats, que nous avons introduit dans les nôtres, c'est le constat ou l'annonce qui est presque un constat déjà, de l'évolution de la population sur Midi-Pyrénées d'ici à 2030, peut-être 2035, 2040, peut-être avant, nous allons passer de moins de 3 millions d'habitants à 3,5 millions, c'est ce que nous avons devant nous. On voit bien qu'il n'y a pas de réponse autre que ce long travail sur le développement des transports collectifs sinon ce sera l'asphyxie demain encore plus qu'aujourd'hui.

Il faut arrêter de rêver ou de tenir des propos parfois démagogiques qui consistent à relancer, quand les problèmes se posent, l'idée des grandes rocales nouvelles dont on sait très bien que c'est impossible, il suffit de survoler la zone pour voir qu'il faudrait démolir beaucoup de maisons pour passer une nouvelle route à 10 ou 15 kilomètres de Toulouse.

Dans le secteur économique et de l'emploi, là aussi le moment est dur, en 2007 nous étions tous un peu hésitants sur la réussite de la politique des contrats d'appui au développement, mais aujourd'hui leur création est bien réelle : les contrats d'appui aux TPE, à l'artisanat, aux PME, les contrats d'appui innovation, les contrats d'appui grandes entreprises, les contrats d'appui à l'immobilier, les contrats maintenant à l'exportation qui sont en place, mais c'est tout récent, avec pour objectif de consolider et d'amplifier les dynamiques. Nous en avons signé 1 272 avec des entreprises de la région pendant ce temps qui vient de passer et nous leur avons apporté 155 M€ au titre de la modernisation, au titre de l'adaptation, au titre de l'extension.

L'enjeu c'est l'innovation et c'est dans ce même temps, 2007 aujourd'hui, que nous avons créé l'Agence régionale de l'innovation, elle n'existait pas avant. C'est une adaptation aussi aux besoins de cette époque avec l'accompagnement par MPI de pratiquement 300 entreprises par an sur de nouveaux process.

La stratégie régionale de l'innovation n'existait pas il y a six ans, elle est maintenant adoptée, nous sommes la première région de France à l'avoir adoptée en concertation avec l'État, c'est un travail qui a été fait en commun.

Les pôles et les clusters sont l'affirmation des filières, on en parlait peu il y a sept ou huit ans ; aujourd'hui non seulement les pôles se sont développés, ils viennent de franchir une nouvelle étape, la reconnaissance de la PME dans le pôle est devenue une obligation même s'il y avait eu des évolutions, nous avions à une époque dit que nous trouvions que les PME étaient trop peu associées. La gouvernance devient plus régionale, plus territoriale, les clusters se sont développés en nombre. Nous avons soutenu des projets majeurs dont on ne parlait pas il y a six ou sept ans ou très peu, le PRES, l'Université de Toulouse, le regroupement des universités. Il s'est donc passé des choses, l'IDEX, les Carnot, l'IRT, dans un passé récent.

Je vous remercie pour les propos que vous avez tenus sur l'implantation du CEA Tech à Toulouse, là aussi il y a six ou sept ans nous étions certains à déjà être dans la confiance de la négociation avec Jean THERME ou l'administrateur. Je voudrais d'ailleurs saluer à cette occasion Alain COSTES qui a été au départ de la démarche que nous avons menée à Grenoble, à Paris, ici aussi d'ailleurs depuis qu'une partie du CEA de Gramat est devenue CEA Tech.

Il y a l'Institut français du sang qui va s'installer également et compléter la gamme. Je veux le dire parce que dans ce moment où l'on a tout sur le dos, parfois on ne regarde plus si les choses ont changé ou si elles n'ont pas changé et on oublie vite.

Je ne parle pas du financement, il est toujours difficile pour l'entreprise, mais je pense que BPI France, dont ce sont les débuts, commence à nous amener la confirmation de ce que nous avons déjà imaginé d'ailleurs avec la plateforme régionale Appui PME.

Un mot sur l'agriculture, SISQA s'est développé pendant ce temps-là, l'interprofession des vins du sud-ouest a été reconnue, la première interprofession reconnue au plan national. Nous avons imaginé la bannière France sur les produits de qualité agricole.

En matière d'éducation et de lycées notamment, le mandat du CESER aura correspondu à un an près à notre deuxième programme pluriannuel des travaux dans les lycées. 760 M€ ont été investis, pratiquement un lycée construit par an, et au moment où nous parlons trois nouveaux lycées sont en chantier ou près de l'être : celui de Villefranche-de-Lauragais, un lycée entre Colomiers et Blagnac pour répondre à la progression de la population, et un dans le sud du Tarn-et-Garonne dans un lieu qui n'est pas encore déterminé.

L'enseignement supérieur a fait des progrès dans ses investissements, vous avez accompagné ces évolutions de la politique régionale.

Les derniers rapports de ce mandat dont vous allez débattre et que vous allez adopter durant cette plénière aujourd'hui vont dans le même sens et je m'en réjouis, je les ai lus avec attention. J'ai pris bonne note des remarques et de l'intérêt que vous portiez au prochain contrat de plan État-Région, vous les avez évoqués. Il devrait être pour nous en partenariat avec l'État, avec d'autres collectivités aussi, l'un des dispositifs majeurs des actions d'aménagement du territoire au cours des années qui viennent.

Le CPER 2007-2013, il faut rappeler ce qu'a été sa consistance, a représenté plus d'1,5 milliard d'euros d'investissement sur le territoire régional, un tiers de l'État, un gros tiers de la Région et un tiers un peu moins fort des autres collectivités. Un grand nombre de projets sont passés par le truchement du CPER, l'espace Clément ADER, le centre de cancérologie, les lignes ferroviaires, la route, les équipements culturels...

Le CPER est réalisé aujourd'hui à un peu plus de 80 %. Vous souhaitez qu'il y ait négociations, elles sont en cours pour d'ici l'an prochain et deux ans à peu près pour achever les opérations qui ne sont pas encore réalisées, mais l'avenant devrait nous permettre de consommer les crédits avec un taux de réalisation fin 2014 qui serait proche des 100 %.

Nous attendons la diffusion des circulaires sur la prochaine génération, mais surtout du montant des dotations. Les circulaires c'est très bien, mais par quoi seront-elles accompagnées, c'est encore mieux.

Nous nous mobiliserons autour de quatre grandes priorités dans la filiation de ce que nous essayons de faire aujourd'hui : le redressement économique et industriel, la formation et l'insertion des jeunes, l'aménagement et le développement équilibré des territoires, y compris je le dis parce que j'y tiens tout particulièrement la desserte en haut et très haut débit de l'ensemble du territoire régional. Attention à cette fracture qui serait plus forte demain encore qu'a pu l'être dans certains cas la fracture des communications routières ou ferroviaires. La fracture territoriale sur le haut et le très haut débit, la transition énergétique, sans oublier le volet territorial qui s'intéressera notamment aux quartiers urbains sensibles et aux zones fragiles avec en accompagnement les politiques de montagne.

Vous déplorez les disparités entre la métropole et les autres territoires de Midi-Pyrénées dans le rapport, le phénomène de métropolisation n'est pas un phénomène spécial à Midi-Pyrénées, c'est un phénomène national, européen, mondial ; le temps d'aujourd'hui est le temps des métropolisations. On peut porter le sentiment que l'on veut sur la métropolisation, mais c'est un fait parce que c'est autour des grandes unités de recherche, des aéroports internationaux, des grandes universités que se crée le mouvement, que se crée l'innovation le plus facilement. Et notre capitale, notre métropole régionale, est incontestablement une chance pour Midi-Pyrénées, nous

devons être attentifs à son développement, à la renforcer. Nous devons être aussi attentifs au reste du territoire.

Les métropoles, que ce soit celle de Lyon ou d'ailleurs, c'est entre 3 et 5 % de l'espace d'une région, pas davantage, alors il y a les zones urbaines qui s'étendent et le plus souvent c'est l'habitat qui s'éloigne avec les préoccupations qui l'accompagnent. Si je prends aujourd'hui Midi-Pyrénées, Toulouse c'est à peu près 4 à 5 % de l'espace et 50 % de l'activité économique. Donc nous devons être attentifs au développement et au renforcement de la métropole, mais nous ne devons pas nous retirer d'une manière ou d'une autre au contraire, nous devons affirmer la volonté de développer le territoire régional. On voit des évolutions de populations, on voit qu'elles ne sont pas seulement sur la métropole, elles ne sont pas seulement au sud du Tarn-et-Garonne, même si le Tarn-et-Garonne va devenir -d'après ce que nous disent les statisticiens ou l'INSEE- l'un des trois départements dont la démographie sera la plus dynamique de France avec la Haute-Garonne, à 20 ou 25 ans d'ici. Nous devons donc concentrer nos efforts sur l'intégralité du territoire régional.

Je prends un exemple : la création des sites universitaires, leur développement, les contrats que nous avons passés, c'est bien dans la lignée de cette volonté de développer l'ensemble du territoire. Les zones d'activité d'intérêt régional, c'est dans le même état d'esprit, nous devons continuer.

Vous vous êtes penchés sur l'économie touristique, je n'insiste pas si ce n'est pour dire que là aussi, attention elle est dans la compétition interrégionale, nationale, européenne, mondiale, ce n'est pas un secteur serein, tranquille. On voit d'ailleurs à quel point il est sensible à la crise, aux évolutions, on a vu cette saison les difficultés notamment au mois de juillet, la restauration qui a plongé et la concurrence qui nous est livrée par un certain nombre de pays. Il faut continuer à l'adapter.

Vous avez réfléchi aux problèmes posés par l'exclusion, cela relève pour l'essentiel des Conseils généraux pas des Régions, mais par contre et vous l'avez évoqué, nous avons compétence sur la formation et nous devons aller plus loin, appliquer d'abord le programme régional des formations professionnelles. Nous accompagnons 26 000 stagiaires demandeurs d'emploi tous les ans, Pôle Emploi en accompagne 5 à 6 000, nous sommes donc le premier pourvoyeur de stages de formation, c'est combattre l'exclusion que de former des jeunes ou que de former des hommes ou des femmes en cours de vie professionnelle. J'espère que la loi en cours nous donnera ces compétences. Hier matin à Paris, nous rencontrons le Président national des Chambres de Métier avec lequel nous parlions apprentissage, là aussi combattre l'exclusion c'est développer toutes les formes de formation et notamment poursuivre dans la voie de l'apprentissage.

Vous allez parler dans vos rapports de maîtrise d'énergie et de transition énergétique, je n'insiste pas.

Enfin un dernier mot, vous évoquez également les futurs fonds européens et leur gestion, nous revenons de loin, l'exception midi-pyrénéenne je n'en ai pas encore parlé parce que c'est un peu une marotte d'en parler à chaque fois, donc j'y fais attention, on perdait 57 % du FEDER. Le FEDER c'est 400 M€. Je dois dire que la solidarité entre régions a joué, ce n'est pas toujours le cas, mais nous avons fait des propositions au gouvernement au niveau des 27 régions qui ont consisté à faire que celles qui auraient gagné le plus avec les critères de Bruxelles ont accepté de gagner moins ou de gagner peu. Nous ne perdrons en principe que 5 % du montant du FEDER. La mobilisation des uns et des autres, ce n'est jamais tout seul, a été payante.

Le FSE va baisser d'à peu près 20 %, vous savez qu'il est réparti en trois parts, une part État, une part Région et une part que gèrent les Conseils généraux. Nous allons gérer notre part, celle-là ne devrait pas bouger, par contre c'est la part État qui devrait diminuer.

Le FEADER, fonds agricole avec le premier et le deuxième pilier, lui va progresser fortement parce que le gouvernement a décidé d'augmenter d'une manière assez puissante ce qu'on appelle les ICHN (Indemnités Compensatrices de Handicap Naturel) pour l'élevage entre autres, donc l'enveloppe va augmenter d'une manière assez forte. Normalement nous gérons le FEDER, les 35 % du FSE et le FEADER pour lequel nous avons quelques interrogations encore sur les marges de manœuvre qu'il nous laissera. Vous l'avez évoqué, il va falloir qu'on loge les personnels qui vont venir pour gérer ces fonds, je pensais les mettre allées Frédéric Mistral, mais j'ai constaté que vous y étiez encore ! Donc je me demande où nous allons les mettre et je vous recommande fortement, Monsieur le Président, de poursuivre avec le Directeur Général des Services, le Directeur adjoint, la prospection qui est la vôtre ; je finis pour ma part par désespérer un peu. Je pensais que le Belvédère correspondrait, car c'est bien mieux qu'on ne l'imagine avec une salle de réunion de 300 places ou de 200 places en bas, il semble qu'il n'y ait pas pour l'instant la place. On verra plus tard.

On reparlera de la réforme de l'État, d'abord du premier texte celui qui est en discussion, puis du second, certains s'interrogent aujourd'hui pour savoir si après le premier et le second il y en aura quand même un troisième, si tout n'aura pas été évacué à l'occasion des deux premiers. Quelle sera l'issue ? Davantage loi de territorialisation que loi de décentralisation, je pense que peu de compétences nouvelles seront attribuées aux collectivités territoriales. Par contre loi de territorialisation, c'est-à-dire de mise en œuvre de la notion de chef de file.

C'est cette notion qu'il est difficile de définir en France parce qu'il y a deux principes au moins sur lesquels nous ne sommes pas revenus ni les uns ni les autres. Le premier c'est la clause de compétence générale, avons-nous eu raison au niveau de l'Association des Régions de France de défendre le maintien de la clause de compétence générale, je m'interroge aujourd'hui. Je n'en suis pas sûr. Elle est un peu incompatible avec la notion de chef de file. Le deuxième principe est constitutionnel, c'est l'interdit qui est apporté à une collectivité d'exercer une autorité sur une autre. À partir de ces deux points, toute réforme devient effectivement difficile, voire impossible.

Nous aurons la compétence économique, nous aurons la compétence orientation, nous aurons sans doute une compétence plus large en matière de formation, la formation professionnelle sera elle-même remise en cause, reconsidérée, la taxe d'apprentissage entre autres, tout du moins je l'espère, nous aurons la compétence très certainement en matière de biodiversité, en matière d'environnement. Si ces compétences sont reconnues, on aura franchi une étape non négligeable.

Restera, tout à l'heure nous y avons fait allusion, le débat entre métropoles et régions, il faut surtout se garder de l'aborder en termes de compétition. Il ne doit pas y avoir de compétition entre métropole et région, il doit y avoir au contraire coopération et c'est là que le premier texte était dangereux, nous verrons à la sortie. Parce qu'en donnant aux métropoles, je ne parle pas de la nôtre, un pouvoir qui serait repris aux régions en matière économique, on risquerait de créer une fracture entre le territoire métropolitain et le reste des territoires des régions. Cela doit se décider en coopération, en concertation bien entendu, cela doit se jouer à travers des objectifs communs, à travers des conventions communes, à travers des actions pilotées ensemble, plus fortement peut-être encore qu'aujourd'hui, mais ça ne doit pas se jouer en opposition, ce qui serait lourd de conséquences à terme pour les 95 % du territoire qui ne sont pas de manière générale les métropoles.

Mesdames Messieurs, j'ai été un peu long, vous l'avez été aussi Monsieur le Président, enfin c'était normal. Je salue votre assemblée encore une fois avec estime et amitié, je vous souhaite de bons travaux et je vais essayer de revenir déjeuner avec vous pour la dernière séance, c'est la moindre des choses. Bonne journée.

(Applaudissements...)

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL MIDI-PYRENEES,
A MONSIEUR MARTIN MALVY,
PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES**

Merci Monsieur le Président, merci aussi pour votre immense investissement au service de la région et malgré l'état économique difficile de savoir toujours préserver les moyens pour l'essentiel, notamment pour l'économie et pour soutenir l'industrie. Figeac ne serait pas Figeac s'il n'y avait pas de 2 000 emplois industriels ; quand on voit le succès et de RATIER et de FIGEAC Aéro que vous avez toujours su accompagner, y compris par anticipation. C'est un bel exemple qu'on peut réussir dans l'industrie sans être à Labège ou à Blagnac, même si on a besoin de Labège et de Blagnac. Merci pour tout.

Je voudrais aussi dire un mot de remerciement comme je l'ai fait hier à l'équipe administrative du CESER pour la préparation des travaux, des réunions et de poursuivre les négociations avec les services de la Région, comme l'a indiqué le Président, pour la recherche des meilleurs locaux disponibles dans les meilleurs délais. On continue. Merci pour tout et à tout à l'heure.

Nous allons rattraper le retard dont je suis un peu à l'origine avec le Président, on va rattraper dans la mesure où nous avons une obligation collective, celle de mettre en œuvre le règlement intérieur voté hier sur les temps d'intervention.

On va prendre les rapports dans l'ordre, je remercie la commission 6, son président José RODRIGUEZ et le rapporteur Claude DUPUY qui va nous présenter le premier projet d'avis sur le contrat de plan. Tu as la parole !

AVIS

CONTRIBUTION AU

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION

2014-2020

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	33
UNE VISION DE LA SITUATION DE MIDI-PYRENEES	35
1^{ERE} PARTIE – LA CONTRACTUALISATION ETAT-REGION 2007-2013	43
1 – LES PRIORITES PORTEES PAR LE CESER LORS DE L’ELABORATION DU CPER 2007-2013	45
2 – LES PRIORITES RETENUES DANS LE CPER 2007-2013	46
3 – L’EVALUATION A MI-PARCOURS ET L’AVENANT AU CPER 2007-2013	47
A – L’EVALUATION A MI-PARCOURS	49
B – L’AVENANT AU CPER 2007-2013	53
4 – L’ETAT D’AVANCEMENT DU CPER 2007-2013 AU 31 DECEMBRE 2011	54
2^{EME} PARTIE – LA FUTURE CONTRACTUALISATION ETAT – REGION/ COLLECTIVITES 2014-2020	57
1 – LA DEMARCHE DU CESER POUR L’ELABORATION DE SA CONTRIBUTION AU CPER 2014-2020	60
A - LES CONSULTATIONS TERRITORIALES	60
B - LA PROSPECTIVE TERRITORIALE : MIDI-PYRENEES 2040	61
2 – LES CONTOURS DE LA CONTRACTUALISATION ETAT-REGION 2014-2020	62
3 – LES PROPOSITIONS DU CESER POUR LE CPER 2014-2020	63
A - LES PROPOSITIONS POUR LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DU CPER 2014-2020	65
B – LES PROPOSITIONS THEMATIQUES POUR LE CPER 2014-2020	70
1. L’EMPLOI	70
2. L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D’INNOVATION	73
3. LES FILIERES D’AVENIR ET L’USINE DU FUTUR	76
4. LA MOBILITE MULTIMODALE	81
5. LA COUVERTURE PAR LE TRES HAUT DEBIT ET LE DEVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMERIQUES	81
6. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	83
7. L’OFFRE DE SOINS, DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET D’ACCES A LA CULTURE	85
8. LES PROPOSITIONS DU CESER AU VOLET TERRITORIAL	88

CONCLUSION	93
EXPLICATIONS DE VOTE	97
ANNEXES (EN COURS...),.....	117
1 - Éclairage prospectif : Midi-Pyrénées 2040	
2 - Synthèses des consultations locales organisées par le CESER	
3 - Articulation programme opérationnel FEDER et CPER Midi-Pyrénées 2007-2013 – évaluation à mi-parcours du CPER 2007-2013 de Midi-Pyrénées – MC2 Consultants	
GLOSSAIRE	

INTRODUCTION

Depuis la création des Contrats de plan État-Région en 1984, puis des Contrats de projets en 2007 (CPER), le Conseil économique social et environnemental Midi-Pyrénées a toujours manifesté un grand intérêt pour cette politique innovante de contractualisation de moyens dans la durée entre l'État, la Région.

L'importance des CPER pour le développement des régions et particulièrement pour Midi-Pyrénées n'est plus à démontrer.

Alors que le 6^{ème} contrat de ce type arrive à échéance, le CESER continue d'observer que les disparités territoriales restent particulièrement marquées en Midi-Pyrénées, entre la métropole Toulousaine et le reste de la région. Il constate de plus en plus que certaines Collectivités ont de plus en plus de difficultés financières pour répondre aux besoins de leur population et développer des projets d'avenir, d'où le besoin d'intensifier les politiques publiques pour un indispensable rééquilibrage infrarégional.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet d'avis sur le CPER 2014-2020, le CESER a organisé sur l'ensemble du territoire régional, entre mars et septembre 2013, la consultation des acteurs locaux des 11 grands bassins d'emplois de Midi-Pyrénées, afin de mieux connaître leurs projets et contribuer à trouver des réponses pour répondre aux besoins de leurs territoires.

Les propositions du CESER ont été élaborées autour d'avis déjà adoptés et dont il a semblé opportun pour le CESER de reprendre des propositions qui pourraient rentrer dans le futur CPER. Elles ont été également construites à partir des expressions des acteurs de Midi-Pyrénées rencontrés lors des « Consultations territoriales » et des travaux de prospective du CESER « Midi-Pyrénées 2040 ». Ces deux documents sont présentés en annexes.

UNE VISION DE LA SITUATION DE MIDI-PYRENEES

UNE VISION DE LA SITUATION DE MIDI-PYRENEES

Lors de sa première contribution au CPER 2007-2013, le CESER Midi-Pyrénées avait présenté un panorama de la région, construit autour de trois thématiques : la démographie, l'économie et l'emploi.

En 2013, les observations du CESER restent orientées autour de ces trois thèmes.

LA DEMOGRAPHIE

Depuis 1999, la région bénéficie d'un boom démographique. En 2012, la région comptait près de 2,93 millions d'habitants contre 2,68 millions comptabilisés au 1^{er} janvier 2004.

Tous les départements ont vu leur population progresser. Sur les 10 dernières années, la population a augmenté à un rythme annuel de 1,2% contre 0,5% pour la décade précédente. Les 2/3 de cette progression ont bénéficié à l'aire urbaine de Toulouse. En effet, la caractéristique de Midi-Pyrénées, est que près de 1,25 million d'habitants sont concentrés sur la grande aire urbaine de Toulouse, soit 42,6% de la population régionale.

La région se caractérise aussi par une population âgée à l'exception de la population de la Haute-Garonne qui fait partie des populations les plus jeunes de la métropole. Les observations de l'INSEE font apparaître, qu'à l'exception de deux départements (Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne), les autres départements de la région font partie des 16 départements français les plus âgés.

Cette augmentation de population a été accompagnée par une augmentation de logements plus dynamique que dans les autres régions, mais toutefois pas assez suffisante que ce soit pour le parc de logements privés ou pour les parcs de logements sociaux et très sociaux.

La région est aussi marquée par une part importante de sa population vivant sous le seuil de pauvreté défini par l'INSEE¹, avec en 2012, 16,6% de la population régionale. Il est observé² de fortes disparités territoriales. Ainsi des départements comme l'Ariège et le Tarn-et-Garonne font partie des départements français les plus touchés par la pauvreté. Plus globalement, l'ensemble des départements de la région affiche un taux supérieur à la moyenne nationale.

Les autres caractéristiques régionales sont :

- une pauvreté monétaire plus fréquente en milieu rural avec en particulier près de 20% de la population concernée lorsqu'elle vit éloignée d'une petite, moyenne ou grande ville ;
- une part des personnes âgées plus pauvres en moyenne que dans le reste de la France (3^{ème} région française), due en partie à un faible niveau de retraites pour le monde agricole, les artisans et les commerçants en zone rurale ;

¹ Seuil de pauvreté mensuel (à 60%) 2012 : 977€ pour une personne seule - INSEE

² Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées – INSEE Midi-Pyrénées – 2013

- une pauvreté accrue dans les familles monoparentales et chez les personnes âgées (1/3 des personnes appartenant à une famille monoparentale vivent sous le seuil de pauvreté).

L'ECONOMIE

La région est marquée par une industrie aéronautique et spatiale forte qui est considérée comme la « locomotive » de l'économie régionale. Ce secteur représenté par des donneurs d'ordre comme AIRBUS, ASTRIUM ET THALES ALENIA SPACE est localisé sur la grande agglomération toulousaine à l'exception des pôles de Figeac et Tarbes. Il représente depuis plusieurs années près de 72% des exportations régionales.

Midi-Pyrénées est aussi une région dans laquelle le secteur agricole, sylvicole et agroalimentaire est extrêmement présent et réparti sur l'ensemble du territoire, représentant près de 19,5% des établissements actifs en région (contre 11,3% en France métropolitaine). Toutefois la valeur ajoutée brute dégagée par ce secteur reste peu importante avec en 2011, 2,6 Mds € soit 3,7% de la valeur ajoutée brute régionale. Ce secteur est également le second secteur exportateur de la région.

Pendant de très nombreuses années, le secteur de la construction a été un facteur du dynamisme économique régional et a bénéficié du boom démographique. Depuis fin 2006, le début de la crise économique, l'activité du secteur a été grandement impactée. Fin 2011, il comptabilisait près de 30 400 établissements, soit 10% des établissements actifs en région.

Le secteur tertiaire marchand (commerce, transports et services divers) reste le secteur qui regroupe le plus d'établissements actifs en région (154 500 fin 2011) et celui qui a produit près de 86% de la valeur ajoutée brute régionale en 2011.

Le secteur tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, santé et action sociale) est un peu plus présent en région que dans le reste de la France métropolitaine, et représentait en 2011, 14,3% des établissements actifs (44 300 établissements). Ce secteur a aussi produit 37,3% de la valeur ajoutée brute régionale.

En matière de commerce extérieur, alors que le tissu de PME est important en région, les PME de Midi-Pyrénées sont faiblement exportatrices, représentant seulement 6% des exportations régionales.

Depuis le début de leur labellisation en 2007, le dynamisme économique de la région est aussi lié aux pôles de compétitivité régionaux et interrégionaux :

- Le pôle mondial Aéronautique – Espace – Systèmes Embarqués avec l'Aquitaine (AESE)
- Le pôle Cancer – Bio – Santé (CBS)
- Le pôle Agrimip Sud-Ouest Innovation,
- Le pôle EAU
- Le pôle Développement des Energies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie (DERBI)

Ce dynamisme est également lié à son appareil de formation et de recherche et plus particulièrement d'enseignement supérieur. Cependant, les établissements et les étudiants sont inégalement répartis sur le territoire régional. Toulouse, 3^{ème} ville universitaire française, et son agglomération, concentrent la grande majorité des établissements et surtout 85% des effectifs étudiants.

Géographiquement, les secteurs d'activité ne sont pas répartis équitablement sur l'ensemble des territoires. La Haute-Garonne, et plus particulièrement l'aire urbaine de Toulouse, concentre les établissements industriels, commerciaux. Le reste de ses établissements sont situés sur des pôles urbains (petits et moyens). Il en est de même pour les établissements du secteur tertiaire non marchands, qui dans une moindre mesure, se retrouvent répartis dans tous les départements.

Depuis le début des années 2000, les territoires fragilisés économiquement n'ont pas bénéficié du dynamisme observé régionalement en particulier pour les secteurs industriels qui étaient déjà en déclin. C'est le cas pour les zones d'emploi comme celles de Castres-Mazamet, Foix-Pamiers, Saint-Girons, Saint-Gaudens, ...

L'EMPLOI

Fin 2012, l'emploi salarié des secteurs marchand non agricole représentait 659 200 salariés en Midi-Pyrénées. Le secteur tertiaire concentre près de 71% de l'emploi salarié contre 19% pour l'industrie et 10% pour la construction.

Midi-Pyrénées a continué à créer des emplois en 2012, mais à un niveau inférieur d'avant crise. Tous les secteurs d'activité ont été bénéficiaires des hausses d'effectifs à l'exception de la construction. Par secteur d'activité, la progression a été la plus importante dans l'industrie (+1,7%). Le secteur tertiaire a progressé faiblement (+0,2%) alors que le secteur de la construction a chuté (-3,4%).

Le bassin d'emploi de Toulouse concentre plus de 21% des effectifs salariés régionaux. Sur les 10 dernières années, ses effectifs salariés ont progressé de 30%, contre 19% pour les effectifs salariés de la région.

Au premier trimestre 2013, l'emploi salarié est reparti légèrement à la hausse, +0,2% dans les secteurs marchands de Midi-Pyrénées. Il est porté par la construction aéronautique et spatiale et par les services qui lui sont liés, ainsi que ce dernier trimestre par un rebond de l'intérim après trois trimestres de baisse et aussi par de nombreuses embauches dans l'hébergement-restauration en particulier dans les Hautes-Pyrénées, tandis que les pertes d'emploi dans la construction se sont poursuivies au même rythme (-1,2%) qu'au trimestre précédent. Le rythme des créations d'emploi est resté trop faible pour infléchir la progression du chômage dans la région.

LE CHOMAGE

Fin 2012, Midi-Pyrénées comptait 223 231 demandeurs d'emploi pour les catégories A, B et C, soit une augmentation de 10,1% par rapport à 2011. Pour la 3^{ème} année consécutive, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi a été plus soutenue

qu'au niveau national pour atteindre un taux de chômage de 10,4% contre 10,2% pour la France.

Au niveau départemental, fin 2012, les taux de chômage étaient respectivement de 13% pour l'Ariège, 7,6% pour l'Aveyron, de 10,3% pour la Haute-Garonne, de 8,3% pour le Gers, de 10,1% pour le Lot, de 11,4% pour le Tarn, de 11,5% pour le Tarn-et-Garonne et de 11,7% pour les Hautes-Pyrénées. Le département de la Haute-Garonne regroupait près de la moitié des demandeurs d'emploi de la région, avec 109 500 demandeurs d'emploi fin 2012.

Des disparités mais aussi des caractéristiques ont été observées au niveau des territoires. Ainsi, il a été observé que le département de l'Aveyron possède une part de jeunes et seniors importante, mais aussi, possède une part faible de demandeurs inscrits depuis plus d'un an, et de bénéficiaires du RSA, sur l'ensemble de ses bassins d'emploi.

Le département de l'Ariège se caractérise par une surreprésentation des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA dans tous ses bassins d'emploi.

La Haute-Garonne affiche la part des demandeurs d'emploi de +50 ans la moins élevée de la région (18% contre 20%). Pour autant, cette caractéristique se vérifie sur le bassin d'emploi de Toulouse, qui regroupe la grande majorité des demandeurs d'emploi du département, mais pas sur les bassins de Muret (21%) et encore moins sur le bassin de Saint-Gaudens (25%).

L'observation par bassins d'emploi met en évidence des caractéristiques plus marquées avec un effet cumulatif. Ainsi des bassins d'emploi cumulent un taux de chômage plus important que la moyenne régionale, une part de demandeurs de longue durée, une part plus importante de demandeurs bénéficiaires du RSA ainsi qu'une part plus importante de demandeurs de +50 ans. C'est le cas des bassins d'emploi de l'Ariège : Foix, Pamiers, Saint-Girons et Lavelanet. Ce dernier se distingue également au niveau régional comme le bassin d'emploi qui a perdu le plus d'emplois par an sur les 10 dernières années avec une perte annuelle de -3,6%.

A contrario, des bassins d'emploi comme Rodez, L'Isle-Jourdain, Condom se distinguent comme des bassins qui ont des taux de chômage parmi les plus bas de la région, une part plus faible de demandeurs d'emploi de longue durée et également une part plus faible de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA.

Enfin, le bassin de Toulouse qui regroupe la majorité de l'emploi salarié mais aussi des demandeurs d'emploi de la région, est le bassin qui influe le plus sur les caractéristiques régionales. En effet, il se situe au niveau des moyennes régionales avec un taux de chômage de 9,9%, une part de demandeurs d'emploi de longue durée de 38%, une part de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA de 20% et une part de demandeurs d'emploi jeunes de 13%. Seule sa part de demandeurs d'emploi seniors est inférieure au niveau régional avec 18% contre 21%.

Au premier trimestre 2013, 10,6% des actifs de Midi-Pyrénées sont chômeurs, soit un taux légèrement plus élevé qu'en France Métropolitaine (10,4%) jamais atteint auparavant dans la région et qui représente plus de 236 500 chômeurs.

Un diagnostic régional Etat-Région

L'Etat et la Région ont élaboré un diagnostic commun de Midi-Pyrénées et qui doit être un élément concourant à l'élaboration de la génération 2014-2020 des fonds structurels mais aussi du CPER.

Ce diagnostic a été présenté lors de la première phase de concertation des fonds UE 2014-2020. Il a été élaboré autour de thèmes correspondant aux orientations de l'UE pour ses interventions régionales à travers le FEDER, le FSE et le FEADER, à savoir :

- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- Améliorer l'accès aux TIC ;
- Renforcer la compétitivité des PME ;
- Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 ;
- Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques ;
- Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources ;
- Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseau essentielles ;
- Promouvoir l'emploi et la mobilité ;
- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ;
- Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.

Bien que très détaillé, le CESER regrette que la construction de ce diagnostic ait été orientée en fonction de priorités pré-établies. Il ne met pas assez en avant les disparités territoriales économiques, sociales et infrastructurelles.

1^{ERE} PARTIE
LA CONTRACTUALISATION ETAT-REGION 2007-2013

1^{ERE} PARTIE :

LA CONTRACTUALISATION ETAT-REGION CPER 2007-2013

1 – LES PRIORITES PORTEES PAR LE CESER LORS DE L'ELABORATION DU CPER 2007-2013

Le CESER s'est exprimé à trois reprises lors des différentes phases d'élaboration du CPER 2007-2013 :

- Contribution du CESER au CPER 2007-2013 adoptée à l'unanimité en Bureau le 12 juin 2006 ;
- Avis du CESER sur le Projet de plate-forme partenariale pour le développement de Midi-Pyrénées dans le cadre des négociations du CPER 2007-2013 – adopté à l'unanimité en Assemblée plénière le 23 octobre 2006 – rapporteur Michel BERTHOUMIEUX ;
- Avis du CESER sur le CPER 2007-2013 - adopté à l'unanimité en Assemblée plénière le 27 janvier 2007 – rapporteur Joseph BELLANCA.

Dès sa première expression, le CESER avait porté ses priorités, parmi les thématiques proposées par l'Etat et les axes avancés par le Conseil Régional.

Il avait souhaité que les propositions émises puissent s'articuler avec les thèmes abordés par les financements européens qui étaient en discussion.

Nonobstant les objectifs retenus par l'Etat, les préoccupations premières du CESER pouvaient être répertoriées selon les quatre ambitions suivantes :

1. Le Développement des moyens de communication et d'échanges
(Volet routier - Volet ferroviaire - Volet aéroportuaire - Volet technologies de l'information et de la communication)
2. Le Soutien à la compétitivité et à l'attractivité des territoires
(Soutenir les entreprises - Accompagner la recherche - Conforter l'enseignement supérieur - Promouvoir la dimension « Jeunesse » dans les politiques territoriales - Favoriser une politique culturelle dynamique)
3. La Prise en compte des enjeux d'un développement durable
(Renforcer la dimension environnementale – Décider et mettre en œuvre des orientations claires en matière de politique de l'eau – Intégrer la dimension économique)
4. La Promotion de la cohésion sociale et les solidarités territoriales
(Promouvoir les solidarités territoriales – Conforter la rénovation urbaine – Soutenir les interventions à destination du logement et des structures d'accueil – Prendre en compte les besoins sociaux et favoriser l'accompagnement social – Développer les dispositifs favorisant l'accès à la formation professionnelle)

Le CESER avait également demandé dès sa première contribution qu'un volet spécifique du CPER soit dédié aux politiques territoriales. Dans les priorités affichées par l'Etat au début des négociations avec les Régions, les politiques territoriales étaient exclues du CPER.

2 – LES PRIORITES RETENUES DANS LE CPER 2007-2013

Le contexte national de l'élaboration dans lequel était intervenue cette contractualisation Etat-Région du CPER avait été marqué par un environnement financier et institutionnel qui avait particulièrement évolué depuis la précédente négociation du CPER en 1999, avec :

- une dégradation de l'état des finances publiques par le poids grandissant de la dette ;
- l'adoption de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en août 2001, mais applicable à toutes les administrations de l'Etat depuis le 1er janvier 2006 ;
- l'adoption de la loi du 13 août 2004, «Acte II de la décentralisation».

Le CPER 2007-2013 Midi-Pyrénées a été structuré en trois volets :

1. Volet Régional

Projet 1 – Le soutien de la compétitivité économique et régionale

Projet 2 – Le renforcement de l'effort de recherche et la modernisation des structures d'enseignement supérieur

Projet 3 – Le soutien des compétitivités des filières agricoles et forestières

Projet 4 – Le développement du réseau de transport

Projet 5 - Le plan climat régional

Projet 6 - Le plan régional de restauration du bon état des eaux

Projet 7 - Le plan régional de prévention des risques,

Projet 8 - Le réseau régional des infrastructures écologiques

Projet 9 – L'accompagnement des mutations économiques et le développement des ressources humaines

Projet 10 – Les équipements culturels patrimoniaux

2. Volet Territorial

Développement économique des territoires

Service à la population

Développement numérique des territoires

Développement durable des territoires

Ingénierie et assistance technique à la conduite des projets territoriaux

3. Volet Interrégional

Vallée du Lot

Massif Central

Massif des Pyrénées

Plan Garonne

L'enveloppe financière contractualisée entre l'Etat et le Conseil Régional pour la période 2007-2013 s'est élevée à **1121,779 M€**. La répartition des engagements financiers des deux cocontractants pour la période 2007-2013 a été la suivante:

- Etat : 522,929 M€, soit 46,6% du total ;

- Conseil Régional : 598,850 M€, soit 53,4% du total.

Pour la première fois, la participation financière du Conseil Régional a été supérieure à la participation de l'Etat.

CPER	ETAT	REGION	TOTAL	AUTRES ⁽¹⁾	TOTAL GLOBAL
Volet régional	481,08	524,20	1005,28	358,10	1363,38
Volet territorial	41,85	73,80	115,65	104,00	219,65
TOTAL GENERAL	522,93	598,00	1120,93	462,10	1583,03

(1) AUTRES : autres collectivités, partenaires privés

Maquette financière du CPER 2007-2013

Volet régional + Volet territorial + Dispositions diverses (en M€)

VOLET RÉGIONAL		ÉTAT	RÉGION	TOTAL	AUTRES	TOTAL GLOBAL
		481,081	524,200	1005,281	359,600	1364,88
Projet 1	Le soutien de la compétitivité économique et régionale	78,975	80,000	158,975	80,000	238,98
Accompagnement des pôles de compétitivité		53,925	54,000	107,925	54,000	
Soutien de la croissance de l'appareil productif et accompagnement des filières d'excellence		11,800	12,000	23,800	12,000	
Renforcement du dispositif d'innovation		13,250	14,000	27,250	14,000	
Projet 2	Le renforcement de l'effort de recherche et la modernisation des structures d'enseignement supérieur	118,832	119,000	237,832	119,000	356,83
Renforcement de la recherche publique		28,832	29,000	57,832	29,000	
Bâtiments universitaires		70,000	70,000	140,000	70,000	
Amélioration de la vie étudiante et des conditions de logement		20,000	20,000	40,000	20,000	
Projet 3	Le soutien des compétitivités des filières agricoles et forestières	79,268	81,500	160,768	0,000	160,77
Modernisation des exploitants		32,450	33,000	65,450		
Programme régional d'installation transmission		18,944	19,000	37,944		
Amélioration de la compétitivité des filières agricoles régionales		25,874	26,000	51,874		
Hydraulique agricole		2,000	3,500	5,500		
Projet 4	Le développement du réseau de transport	93,000	137,200	230,200	129,300	259,50
Préparer la liaison LGV entre Toulouse et Paris		10,000	6,000	16,000	23,000	
Moderniser le réseau ferroviaire et améliorer le niveau de service		82,000	130,200	212,200	104,300	
Améliorer la qualité de l'accueil en gare		1,000	1,000	2,000	2,000	
Projet 5	Le plan climat régional	23,356	25,000	48,356	0,000	48,36
Animation régionale et locale		2,500	2,500	5,000		
Amélioration de la maîtrise de l'énergie		7,800	9,000	16,800		
Promotion des énergies renouvelables		13,056	13,500	26,556		
Projet 6	Le plan régional de restauration du bon état des eaux	34,300	29,000	63,300	9,300	72,60
Gestion équitable et utilisation rationnelle de l'eau		22,000	19,000	41,000	4,000	
Lutte contre les pollutions		8,000	8,000	16,000	3,300	
Restauration de la qualité des milieux aquatiques		4,300	2,000	6,300	2,000	
Projet 7	Le plan régional de prévention des risques	15,000	8,200	23,200	0,000	23,20
Plan régional de prévention des risques naturels		12,000	6,700	18,700		
Prévention des risques et des nuisances industriels		3,000	1,500	4,500		

VOLET RÉGIONAL		ÉTAT	RÉGION	TOTAL	AUTRES	TOTAL GLOBAL
Projet 8	Le réseau régional des infrastructures écologiques	11,050	17,000	28,050	0,000	28,05
Soutien aux programmes d'inventaire du patrimoine naturel		1,850	2,000	3,850		
Restauration de la biodiversité et préservation des milieux naturels		7,050	6,000	13,050		
Éducation et sensibilisation à l'environnement		0,550	4,000	4,550		
Soutien aux actions des PNR		1,600	5,000	6,600		
Projet 9	L'accompagnement des mutations économiques et le développement des ressources humaines	16,300	16,300	32,600	0,000	32,60
Observation, anticipation et accompagnement des mutations économiques		10,315	10,300	20,600		
Modernisation de l'offre de formation		5,985	6,000	12,000		
Projet 10	Les équipements culturels et patrimoniaux	11,000	11,000	22,000	22,000	44,00
Aménagement et modernisation des équipements culturels		6,500	6,500	13,000	13,000	
Aménagement des pôles archéologiques		3,00	3,000	6,000	6,000	
Mise en valeur des patrimoines		1,500	1,500	3,000	3,000	
VOLET TERRITORIAL		ÉTAT	RÉGION	TOTAL	AUTRES	TOTAL GLOBAL
		41,848	73,800	115,648	104,000	219,65
Développement économique des territoires		12,000	14,000	26,000	26,000	
Service à la population		10,448	34,000	44,448	45,000	
Développement numérique des territoires		4,700	4,700	9,400	3,000	
Développement durable des territoires		12,700	11,100	23,800	4,000	
Ingénierie et assistance technique à la conduite des projets territoriaux		2,000	10,000	12,000	26,000	
DISPOSITIONS DIVERSES		ÉTAT	RÉGION	TOTAL	AUTRES	TOTAL GLOBAL
		0,000	0,850	0,850	0,000	0,85
Suivi du CPR			0,500			
Évaluation			0,350			
Convention d'application						
Liaison CPR et Programme européen						
Engagements financiers		Sans contribution financière				
Résilience						
Litiges						
Total volet régional + volet territorial + dispositions diverses		ÉTAT	RÉGION	TOTAL	AUTRES	TOTAL GLOBAL
		522,929	598,850	1121,779	463,600	1585,38

3 – L’EVALUATION A MI-PARCOURS ET L’AVENANT AU CPER 2007-2013

La révision à mi-parcours comprenait deux phases : une évaluation et une révision qui pouvait se traduire par un ajustement du contrat par le biais de la signature d’un avenant.

A – L’EVALUATION A MI-PARCOURS

(rapport d’évaluation à mi-parcours du CPER 2007-2013 de Midi-Pyrénées – MC2 Consultants – mai 2011)

Le rapport fait d’abord ressortir un élément majeur du contexte de la mise en œuvre du CPER à mi-parcours, « la crise économique n’a pas perturbé la mise en œuvre du CPER : les plans de relance l’ont au contraire confortée.

La crise économique internationale de 2009 a été particulièrement violente. La mise en œuvre du programme aurait pu être perturbée mais les dispositions prises par l’Etat comme par la Région l’ont, dans l’ensemble, confortée. Le CPER a même joué un rôle non négligeable d’amortisseur : ses axes stratégiques fondamentaux (Projets 1, 2, 3 et 4) sont apparus en phase avec les solutions à mettre en œuvre pour limiter les effets de la crise.

Bilan de la programmation à mi-parcours

Au 31 novembre 2010, le budget du CPER était programmé à 70,46%. Ce niveau de programmation était assez équilibré entre les partenaires avec respectivement 67,30% pour l’État et 73,21% pour la Région.

Ce taux d’avancement global masquait des niveaux de programmation très inégaux entre les articles :

- 4 articles présentaient une programmation inférieure à 10% pour la part Etat ou la part Région ;
- A contrario, 8 articles étaient programmés à plus de 100% pour l’un ou pour l’autre des partenaires, ce qui interrogeait sur la gestion de la maquette

De façon générale, on observait un relative équilibre entre l’avancement de la programmation respective de l’Etat et de la Région avec quelques exceptions.

L’analyse de la programmation fin 2010 permettait de classer les articles selon quatre catégories :

- A. Les articles dont la programmation au terme du CPER serait conforme à la maquette, et pour lesquels il n’était pas prévu de demandes supplémentaires ;
- B. Les articles « sur-programmés » (dans ce cas au-delà des 100%) et pour lesquels les moyens disponibles hors CPER étaient supérieurs à ceux prévus dans la maquette. Pour ces articles, la question n’était pas tant celle de l’augmentation de la maquette que celle de la gestion de ces articles : comment distinguer les actions qui relevaient du CPER ou non ?
- C. Les articles « sous-programmés » dont le retard de programmation ne serait pas rattrapé et dont le budget devait être révisé à la baisse ;
- D. Les articles pour lesquels le budget prévu ne permettrait pas de répondre à l’ensemble des demandes.

Avancement de la programmation et situation budgétaire de l'article
au 31 décembre 2010

PROJET	ARTICLE	PROGRAMMATION/AVANCEMENT	
		ETAT TAUX	REGION TAUX
VOLET RÉGIONAL			
PROJET 1 - LE SOUTIEN DE LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE ET REGIONALE	1 - Accompagnement des pôles de compétitivité	66% (A)	72%(A)
	2 - Soutien de la croissance de l'appareil productif et accompagnement des filières d'excellence	35%(A)	57%(A)
	3 – Renforcement du dispositif régional d'innovation	37%(A)	155%(B)
PROJET 2 - LE RENFORCEMENT DE L'EFFORT DE RECHERCHE ET LA MODERNISATION DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 - Renforcement de la recherche publique	75%(B)	73%(A)
	5 - Bâtiments universitaires	93%(A)	90%(A)
	6 - Amélioration de la vie étudiante et des conditions de logement	77%(D)	73%(D)
PROJET 3 - LE SOUTIEN DES COMPETIVITES DES FILIERES AGRICOLES ET FORESTIERES	7 - Modernisation des exploitations	69%(A)	71%(A)
	8 - Programme régional d'installation transmission	39%(C)	60%(C)
	9 - Amélioration de la compétitivité des filières agricoles régionales	41%(D)	64%(D)
	10 - Hydraulique agricole	95%(B)	139%(B)
PROJET 4 - LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT	11 - Préparer la liaison LGV entre Toulouse et Paris	87%(A)	104%(A)
	12 - Moderniser le réseau ferroviaire et améliorer le niveau de service	71%(B)	66%(B)
	13 - Améliorer la qualité de l'accueil en gare	10%(C)	8%(C)
PROJET 5 - LE PLAN CLIMAT REGIONAL	14 - Animation régionale et locale	55%(A)	52%(A)
	15 - Amélioration de la maîtrise de l'énergie	71%(A)	48%(A)
	16 - Promotion des énergies renouvelables	66%(C)	89%(B)
PROJET 6 - LE PLAN REGIONAL DE RESTAURATION DU BON ETAT DES EAUX	17 - Gestion équitable et utilisation rationnelle de l'eau	33%(C)	8%(C)
	18 - Lutte contre les pollutions	45%(A)	9%(C)
	19 - Restauration de la qualité des milieux aquatiques	335%(B)	143%(B)
PROJET 7 - LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION DES RISQUES	20 - Plan Régional de Prévention des Risques Naturels	28%	27%
	21 - Prévention des risques et des nuisances industriels	0%(C)	84%(A)
PROJET 8 - LE RESEAU REGIONAL DES INFRASTRUCTURES ECOLOGIQUES	22 - Soutien aux programmes d'inventaire du patrimoine naturel	128%(B)	35%(A)
	23 - Restauration de la biodiversité et préservation des milieux naturels	97%(B)	55%(A)
	24 - Education et sensibilisation à l'environnement	62%(A)	60%(A)
	25 - Soutien aux actions des PNR	74%(A)	76%(A)
PROJET 9 - L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ECONOMIQUES ET LE	26 - Observation, anticipation et accompagnement des mutations économiques	29%(A)	29%(A)
	27 - Modernisation de l'offre de formation	57%(A)	58%(A)

DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES			
PROJET 10 - LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMONIAUX	28 - Aménagement et modernisation des équipements culturels	53%(D)	109%(D)
	29 - Aménagement des pôles archéologiques	37%(D)	66%(D)
VOLET TERRITORIAL			
	30 - Développement économique des territoires	115%(D)	214%(B)
	31 - Services à la population	97%(B)	58%(A)
	32 - développement numérique des territoires	43%(A)	126%(B)
	33 - Développement durable des territoires	21%(C)	32%(C)
	34 - Ingénierie et assistance technique à la conduite des projets territoriaux	59%(A)	62%(A)

- Un effet positif du dispositif de fléchage

Le CPER se voulait plus ciblé que le précédent sur des opérations structurantes. A cet effet, des opérations avaient été fléchées, notamment dans les Projets 1, 2, 4 et dans une moindre mesure, dans le projet 10.

L'examen des niveaux de programmation et les discussions avec les acteurs ont montré que d'une façon générale, les articles fortement fléchés présentaient des taux de programmation plutôt conformes aux prévisions. A contrario, les articles en « panne » contenaient peu ou pas d'opérations fléchées.

Pour autant, le fléchage n'était pas toujours une garantie de bonne programmation ni une condition indispensable au bon avancement d'un article.

Il avait aussi remarqué que dans un contexte économique de plus en plus en mouvement, les 7 ans de mise en œuvre d'un programme paraissaient longs. De nombreux gestionnaires considéraient qu'une révision à mi-parcours devait être l'occasion de réinterroger les niveaux de priorité initialement définis, notamment au niveau du fléchage des opérations.

- Un défaut de suivi de l'avancement et des indicateurs

Les logiciels de suivi de l'Etat et de la Région (PRESAGE et OPALE) n'ont pas d'interface, il n'est pas possible de consolider en temps réel les bases de données des engagements financiers et d'avoir une vision globale de l'état d'avancement.

Un bilan annuel du CPER est co-établi par les services du SGAR et de la Région à partir des données issues des deux applications et d'une remontée d'informations des services. Ce travail nécessite un travail important de vérification et de mise en cohérence.

Au démarrage du CPER, des travaux ont été engagés sur la mise en place d'un système d'indicateurs, mais en l'absence d'un outil commun pour gérer ces indicateurs, les réflexions n'ont pas été menées à leur terme.

La question de gestion des indicateurs a été jugée délicate pour la seconde phase du CPER même si la volonté d'évaluer était toujours partagée par les partenaires. Compte tenu du retard pris dans la saisie des indicateurs, un rattrapage est apparu peu réaliste.

- Un pilotage et un partenariat propres à chaque projet

Le pilotage global du CPER est assuré par le Comité de suivi et d'évaluation qui valide le bilan financier annuel co-établi par l'Etat et la Région. Il prend acte des avancées de chaque Projet présenté en théorie par chaque comité de gestion et de coordination (CGC). Il n'existe cependant pas de pilotage transversal du CPER au sein de l'Etat comme de la Région.

La mise en œuvre du CPER est régie par un ensemble de conventions : cadre, d'application et d'opération.

La révision à mi-parcours devait être l'occasion d'ajuster les priorités, de revisiter chaque projet, voire chaque article, soit pour opérer un redimensionnement de la maquette, soit de redynamiser le partenariat.

- Un CPER qui tout en soutenant bien la recherche et les entreprises, manquait d'une approche globale de l'innovation

Dans son volet innovation-recherche, le CPER est géré comme un ensemble « bipolaire » avec, d'un côté, la recherche, et de l'autre, l'innovation.

En ce qui concernait le soutien aux entreprises, il apparaissait que les deux instruments principaux étaient les contrats d'appui régionaux d'une part, et le FEDER d'autre part.

En regroupant dans un article unique les actions collectives et le soutien aux dispositifs d'innovation, le futur CPER pourrait contribuer à renforcer une vision plus cohérente de l'innovation à la fois dans le cadre d'une vision verticale, mais aussi dans le cadre d'une approche filières.

- Des actions réparties sur tout le territoire, mais une insatisfaction des acteurs locaux

L'un des enjeux principaux du CPER était de soutenir un développement solidaire et équilibré de la région par le biais de projets structurants dans des secteurs clé.

Il est apparu qu'en Haute-Garonne, la dépense ramenée à l'habitant était la plus importante, de part les effets des Projets 1, 2 et 4.

La concentration des Projets 1 et 2 sur l'agglomération toulousaine ne va pas dans le sens du développement de l'économie de la connaissance sur l'ensemble des territoires de la région. Le sentiment d'un déséquilibre important entre la Haute-Garonne et les autres départements persiste largement dans l'esprit des acteurs locaux. Ce sentiment de perte de pouvoir au niveau local s'est trouvé renforcé par le fait que certaines opérations rattachées au volet régional du CPER et parfois inscrites dans les conventions territoriales, échappent totalement aux acteurs locaux.

La gouvernance du volet régional pose donc problème dans son articulation entre niveau régional et niveau local. A l’opposé, la gouvernance du volet territorial donne satisfaction aux acteurs, notamment le fonctionnement des instances locales (Comité territorial de concertation et de pilotage à l’échelle des territoires, Comité des financeurs à l’échelle des départements).

Le CPER est aujourd’hui le support des conventions territoriales.

Aux yeux de très nombreux acteurs locaux, cette contractualisation demeure néanmoins un signe politique positif de la part de l’Etat comme de la Région vis-à-vis des territoires, ruraux en particulier.

B – L’AVENANT AU CPER 2007-2013

Le 9 décembre 2011, lors de la révision à mi-parcours du CPER, un avenant au contrat a été signé par le Préfet de Région et le Président de Région.

La révision³ retenue a porté sur :

- un ajustement des listes d’opérations des grands projets « Soutien de la compétitivité économique régionale » et « Renforcement de l’effort de recherche et la modernisation des structures d’enseignement supérieur » et de redéploiements limités des crédits de l’Etat entre ces deux projets ;
- des redéploiements internes au sein des grands projets dédiés au « Soutien de la compétitivité des filières agricoles et forestières », du « Plan climat régional », du « Plan régional de restauration du bon état des eaux », des « Équipements culturels et patrimoniaux » et du volet territorial.

Les modifications des listes d’opérations ont été de deux ordres :

- Retrait d’opérations : il s’agissait d’opérations orientées sur d’autres dispositifs ou ajournées pour ce CPER.
- Ajout d’opérations : il s’agissait d’opérations non inscrites sur les listes initiales, dont les dossiers apparaissaient assez avancés pour être retenus dans le cadre du CPER.

Ces modifications ont été réalisées à enveloppes financières constantes pour l’Etat et la Région.

³ Contrat de projets Etat-Région Midi-Pyrénées 2007-2013 – Avenant au contrat (révision à mi-parcours) – doc Etat-Région Midi-Pyrénées

**4 – L'ETAT D'AVANCEMENT DU CPER 2007-2013 AU 31 DECEMBRE 2011
(EN ATTENTE DU RAPPORT DU COMITE DE SUIVI 2013)**

**Avancement de la programmation et situation budgétaire des articles
au 31 décembre 2011**

PROJET	ARTICLE	ENVELOPPE FINANCIERE CONTRACTUALISEE		PROGRAMMATION/AVANCEMENT	
		ETAT	REGION	ETAT TAUX	REGION TAUX
VOLET RÉGIONAL					
PROJET 1 - LE SOUTIEN DE LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE ET REGIONALE	1 - Accompagnement des pôles de compétitivité	53,92	54	79,55%	91,81%
	2 - Soutien de la croissance de l'appareil productif et accompagnement des filières d'excellence	11,8	12	91,74%	73,50%
	3 - Renforcement du dispositif régional d'innovation	13,25	14	64,54%	100%
PROJET 2 - LE RENFORCEMENT DE L'EFFORT DE RECHERCHE ET LA MODERNISATION DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 - Renforcement de la recherche publique	27,85	29	82,58%	81,28%
	5 - Bâtiments universitaires	70,98	70	60,59%	97,03%
	6 - Amélioration de la vie étudiante et des conditions de logement	20	20	89,60%	76,97%
PROJET 3 - LE SOUTIEN DES COMPETIVITES DES FILIERES AGRICOLES ET FORESTIERES	7 - Modernisation des exploitations	32,45	33	71,64%	97,08%
	8 - Programme régional d'installation transmission	18,94	19	65,76%	65,49%
	9 - Amélioration de la compétitivité des filières agricoles régionales	25,87	26	67,33%	92,12%
	10 - Hydraulique agricole	2	3,5	100%	100%
PROJET 4 - LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT	11 - Préparer la liaison LGV entre Toulouse et Paris	10	6	86,90%	100%
	12 - Moderniser le réseau ferroviaire et améliorer le niveau de service	82	130,2	75,72%	76,47%
	13 - Améliorer la qualité de l'accueil en gare	1	1	10%	8%
PROJET 5 - LE PLAN CLIMAT REGIONAL	14 - Animation régionale et locale	2,5	2,5	78,40%	98,80%
	15 - Amélioration de la maîtrise de l'énergie	7,8	9	67,70%	65,87%
	16 - Promotion des énergies renouvelables	13,05	13,5	95,80%	100%
PROJET 6 - LE PLAN REGIONAL DE RESTAURATION DU BON ETAT DES EAUX	17 - Gestion équitable et utilisation rationnelle de l'eau	22	19	27,88%	22,25%
	18 - Lutte contre les pollutions	8	8	50%	11,66%
	19 - Restauration de la qualité des milieux aquatiques	4,3	2	100%	67,17%
PROJET 7 - LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION DES RISQUES	20 - Plan Régional de Prévention des Risques Naturels	12	6,7	45,33%	46,34%
	21 - Prévention des risques et des nuisances industriels	3	1,5	0%	93%

PROJET	ARTICLE	ENVELOPPE FINANCIERE CONTRACTUALISEE		PROGRAMMATION/AVANCEMENT	
		ETAT	REGION	ETAT	REGION
				TAUX	TAUX
PROJET 8 - LE RESEAU REGIONAL DES INFRASTRUCTURES ECOLOGIQUES	22 - Soutien aux programmes d'inventaire du patrimoine naturel	1,85	2	100%	40,55%
	23 - Restauration de la biodiversité et préservation des milieux naturels	7,05	6	100%	67,33%
	24 - Education et sensibilisation à l'environnement	0,55	4	83,64%	76,05%
	25 - Soutien aux actions des PNR	1,6	5	96,25%	94,76%
PROJET 9 - L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ECONOMIQUES ET LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	26 - Observation, anticipation et accompagnement des mutations économiques	10,31	10,3	38,97%	56,50%
	27 - Modernisation de l'offre de formation	5,98	6	71,18%	81,83%
PROJET 10 - LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMONIAUX	28 - Aménagement et modernisation des équipements culturels	8	8	74%	100%
	29 - Aménagement des pôles archéologiques	3	3	42,67%	65,67%
VOLET TERRITORIAL					
	30 - Développement économique des territoires	12	14	100%	100%
	31 - Services à la population	10,44	34	96,86%	100%
	32 - développement numérique des territoires	4,7	4,7	54,68%	100%
	33 - Développement durable des territoires	12,7	11,1	42,20%	52,44%
	34 - Ingénierie et assistance technique à la conduite des projets territoriaux	2	10	71,50%	83,97%

2^{EME} PARTIE
LA FUTURE CONTRACTUALISATION
ETAT-REGION/COLLECTIVITES 2014-2020

2^{EME} PARTIE :

LA FUTURE CONTRACTUALISATION ETAT-REGION/COLLECTIVITES 2014-2020

L'année 2013 marque la fin du cycle des politiques contractualisées avec l'Etat, à travers le CPER 2007-2013, et avec l'Union européenne à travers la génération de Fonds structurels 2007-2013.

La future contractualisation Etat-Région intervient dans un contexte économique et social dégradé (arrêt de la croissance économique, augmentation massive du chômage et de la précarité, politiques d'austérité budgétaire).

Cette nouvelle contractualisation intervient également dans une période de réformes institutionnelles avec la préparation par la représentation nationale d'un Acte III de la décentralisation, qui devrait reconnaître le fait métropolitain, réorganiser les compétences entre Etat et Collectivités ainsi qu'entre Collectivités, et redéfinir les périmètres des intercommunalités.

Actuellement, l'Etat a gelé ses concours financiers aux Collectivités et annonce leur diminution pour les années à venir. En effet, depuis 2011, il a appelé les Collectivités locales à l'accompagner dans la réduction des déficits.

Pour rappel, l'enveloppe financière contractualisée entre l'Etat et le Conseil Régional pour la période 2007-2013 s'élevait à 1,121 Md €.

L'élaboration d'orientations pour un nouveau CPER devrait commencer à se faire avec un degré d'incertitudes législatives et réglementaires élevé, avec en particulier les nouvelles lois de décentralisation qui ne sont pas arrêtées.

Le CESER regrette que l'élaboration puis la signature du CPER 2014-2020 interviennent alors que l'Acte III de la décentralisation n'ait pas encore été adopté. En effet, les premières orientations du projet de l'Acte III évoquaient la coordination de l'action des Collectivités dans un Haut Conseil des Territoires et dans la Conférence des exécutifs.

Dans le cas présent, la négociation va se faire entre l'Etat et les différents niveaux de Collectivités dont la Région. Il risque de ne pas y avoir de négociation globale en région entre l'Etat et la Région.

En l'absence d'un cadre législatif, la construction d'un projet régional et la coordination des interventions publiques en région sont renvoyées à la « bonne volonté » des acteurs locaux.

Des incertitudes existent enfin sur les enveloppes financières qui seront consacrées au CPER et sur les outils financiers et fiscaux qui seront à la disposition des cocontractants pour assumer leurs engagements.

1 – LA DEMARCHE DU CESER POUR L'ELABORATION DE SA CONTRIBUTION AU CPER 2014-2020

A - LES CONSULTATIONS TERRITORIALES

Le CESER a souhaité organiser des consultations territoriales afin de faire émerger les besoins des territoires. Cette démarche a été initiée à plusieurs reprises par le CESER. Lors de la préparation du CPER 2007-2013, le CESER devait organiser ses consultations locales, avec pour chaque lieu, un éclairage prospectif. L'accélération du calendrier par le Gouvernement en 2006, n'a pas rendu possible leur organisation.

Entre mars et septembre 2013, le CESER a consulté les acteurs locaux à Foix, Rodez, Millau, Toulouse, Auch, Cahors, Figeac, Tarbes, Albi, Castres-Mazamet, Montauban.

Ces réunions ont réuni près de 1 300 représentants socio-économiques et associatifs.

Les thématiques abordées sur les territoires ont été :

- le désenclavement des territoires,
- les infrastructures de transports et de communication (haut débit et très haut débit)
- la solidarité urbain-rural,
- le projet métropolitain
- l'enseignement supérieur et la formation,
- l'emploi,
- la recherche et l'innovation,
- les enjeux de développement économique durable et le soutien aux filières,
- l'agriculture, l'agroalimentaire et la filière bois,
- les énergies renouvelables,
- l'économie sociale et solidaire,
- le tourisme et le patrimoine,
- la cohésion sociale et territoriale,
- l'offre de soins,
- le logement,
- la précarité.

Pour chacune de ces consultations, l'un des résultats a été que les acteurs d'un même territoire se sont rencontrés, certains pour la première fois, et exprimés autour de préoccupations et de besoins locaux.

Elles ont aussi suscité l'envie d'une organisation territoriale de la société civile et la volonté de travailler ensemble à travers la mise en réseau et autour de projets collaboratifs.

Pour le CESER, ces réunions ont démontré la nécessité de mettre en avant les acteurs socio-économiques et associatifs des territoires et de soutenir des structures comme les Conseils de développement des Pays et Agglomérations.

Le CESER rappelle sa demande de faire évoluer ces conseils vers des Conseils de développement d'action locale (CODAL) en leur attribuant la gestion directe de certains

financements comme c'est le cas actuellement avec les programmes européens LEADER et les 17 Groupes d'action locales (GAL).

Le CESER tient à rappeler que l'organisation de ces consultations territoriales, qui visaient à recueillir les besoins des acteurs des territoires, a été difficile à mettre en place et a dû être engagée à moyens constants. Il regrette que cette démarche n'ait pas toujours été bien comprise par les institutions.

L'ENSEMBLE DES SYNTHÈSES DES ATELIERS, PRÉSENTÉES LORS DE CHAQUE CONSULTATION, SERA ANNEXÉ DANS LE DOCUMENT FINAL.
UN TRAVAIL NÉCESSAIRE DE RÉÉCRITURE ET DE MISE EN FORME EST EN COURS AVANT PUBLICATION.

B - LA PROSPECTIVE TERRITORIALE : MIDI-PYRENEES 2040

Le CESER en élaborant les six scénarios de prospective en Midi-Pyrénées « LES CHEMINS DE 2040 »⁴ a eu aussi la volonté de s'inscrire dans un schéma de planification des politiques d'aménagement du territoire de Midi-Pyrénées.

Les temporalités différentes, six ans pour le CPER, trente ans pour l'exercice de prospective, marquent seulement le fait que les CPER doivent s'inscrire dans une logique de développement sur un temps long et que plusieurs CPER seront nécessaires pour aboutir aux stratégies identifiées dans l'exercice de la prospective.

Cet éclairage prospectif a été présenté lors des consultations locales organisées par le CESER.

Parmi les six scénarios construits dans « Les Chemins de 2040 », le scénario dit de « Synthèse innovante »⁵ a recueilli l'assentiment d'une majorité de conseillers. Il emprunte à la fois au scénario « Productivité » (très orienté vers la maximisation de la production de biens et de services et mettant en exergue une forte croissance survenant dans un monde globalisé et teinté de dérégulation) et au scénario « Environnementaliste » (axé sur les principes qui forgent le développement durable selon une vision écologique de l'évolution, en faisant apparaître de nouveaux modèles de société et tout en soulevant des interrogations propres à ce scénario).

Ce scénario est conçu comme une synthèse entre deux tendances a priori en totale opposition mais qu'un effort novateur au niveau des pratiques rend possible. Ce scénario considère que les points faibles de notre Région seront corrigés par des politiques volontaristes que l'on devrait retrouver dans ce nouveau contrat de plan et que les points forts seront de la même façon amplifiés (*cf. circulaire du 1^{er} Ministre du 2 aout 2013 relative au CPER 2014-2020*).

⁴ « Les Chemins de 2040 » – adopté par le Bureau du CESER Midi-Pyrénées le 01 octobre 2012

⁵ Scénario de « synthèse innovante » présenté en annexe

Pour ce scénario de synthèse, la Section prospective du CESER est allée jusqu'à dégager des enjeux et des prémices de Stratégies⁶. Il a également identifié des acteurs en région pour les neuf processus retenus du scénario.

LE SCENARIO « SYNTHÈSE INNOVANTE » (PROCESSUS, STRATEGIES ET ACTEURS)
FIGURE EN ANNEXE.

2 – LES CONTOURS DE LA CONTRACTUALISATION ETAT-REGION 2014-2020

Ce n'est qu'au début du mois d'août 2013, à 5 mois théoriquement de l'entrée en application des CPER 2014-2020, que les premiers éléments relatifs à la future contractualisation ont été présentés par le Premier Ministre.

Il est proposé que les contrats soient construits autour de cinq thématiques :

- l'enseignement supérieur (dont la vie étudiante), la recherche et l'innovation,
- les filières d'avenir et l'usine du futur,
- la mobilité multimodale,
- la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique,
- la transition écologique et énergétique.

Dans les futurs contrats, l'emploi devrait être abordé de manière transversale dans les cinq thématiques proposées et «les contrats et plans régionaux de développement des formations professionnelles seront articulés aux CPER ».

De plus, comme dans les précédents CPER, les futurs contrats devraient comprendre un volet territorial. Toutefois, ce volet ne devrait concerner qu'un nombre limité de régions ayant des territoires qui justifieraient des efforts particuliers de solidarités ou « présentant des enjeux importants de coordination des interventions publiques ».

Compte tenu des délais nécessaires aux phases de concertation, d'élaboration et de validation des CPER, un nouveau calendrier a été arrêté, début août 2013, par le Premier Ministre. Le début de la concertation devrait intervenir entre septembre 2013 et février 2014 pour « arrêter les objectifs à atteindre, en hiérarchisant les priorités régionales ». Les négociations entre l'Etat devraient commencer à partir d'avril 2014 avec les signatures des contrats attendues avant la fin de l'été 2014.

Le Premier Ministre a demandé que les discussions concernant le volet « mobilité multimodale » qui couvre l'ensemble des transports terrestres et maritimes puissent débuter dès le mois de septembre afin de pouvoir disposer d'un accord des opérateurs et des régions sur un programme avant la fin de l'année 2013.

Enfin, il est proposé que le présent CPER puisse être prorogé en 2014 afin de réaliser les investissements retenus sur la période 2007-2013, mais à enveloppe financière

⁶ Stratégie : art de coordonner des actions d'ordre économiques, juridiques, psychologiques nécessaires à l'obtention du résultat souhaité

constante. Le taux d'exécution attendu du CPER 2007-2013 pourra être de 90% à la fin 2014. De plus, les actions ou projets qui ne seront pas engagés en 2013 ne pourront pas l'être en 2014.

Le CESER souhaite préalablement faire part de ses premières observations sur le cadre général de la future contractualisation :

- Il regrette que le prolongement d'un an du CPER 2007-2013 ne se traduise pas par la volonté de réaliser l'ensemble des opérations envisagées sur cette période. Il s'interroge également sur la poursuite en 2014 de dispositifs du CPER qui ont déjà atteint un taux d'exécution de 100% et qu'il serait souhaitable de poursuivre. Comment pourraient être maintenus des dispositifs et avec quels financements ? Les Collectivités de Midi-Pyrénées pourraient-elles se coordonner et accepteraient-elles de faire des avances financières sur des projets qui étaient précédemment cofinancés avec l'Etat ?
- Il remarque que l'idée de Contrat de Projet a été abandonnée pour revenir à un Contrat de Plan Etat- Région. Pour le CESER, ce changement de dénomination n'est pas, ou tout au moins ne devrait pas être, qu'une question de sémantique et devrait impliquer davantage de cohérence dans les projets locaux entrant dans les champs de la planification.
- Il considère que ce sont aux acteurs des territoires – acteurs économiques, sociaux et politiques - de définir conjointement leurs besoins et de les prioriser afin de faire émerger des projets concrets et construits qui entreront dans le champ des appels à projets nationaux et/ou européens. Il pourra aussi bien s'agir de projets s'adressant directement à leurs territoires qu'en lien avec d'autres.
- Pour le CESER, ces projets locaux, s'inscrivant dans la logique et le cadre d'un véritable plan de développement durable du territoire, ne doivent pas se limiter à entrer strictement dans le champ de l'appel à projet des fonds européens ; ils peuvent aller au-delà et se doivent de le faire.
- Enfin, le CESER considère que le futur CPER Etat-Région pourrait aussi, à titre exceptionnel, prendre en charge la partie fonctionnement des projets présentés dans le cadre du plan proposé, en plus de leur partie investissement.

3 – LES PROPOSITIONS DU CESER POUR LE CPER 2014-2020

Dans cette première contribution du CESER Midi-Pyrénées au CPER 2014-2020, les propositions sont issues en partie d'avis déjà adoptés et qu'il lui a semblé opportun de reprendre.

Elles ont comme complément les propositions déjà émises par le CESER dans l'avis sur les futurs fonds structurels qui interviendront sur la même période.

En effet, « pour le CESER, il est nécessaire qu'il y ait une cohérence entre les interventions publiques portées par l'Etat en région et les Collectivités, et celles portées par l'Union européenne. Pour autant, le CESER souhaite que bien qu'en partie complémentaire aux Fonds structurels, le CPER puisse soutenir des objectifs de développement régionaux qui ne seront pas retenus comme des objectifs communautaires. »⁷

De plus, est appliqué entre autres aux Fonds structurels de l'UE le principe d'additionnalité. Ils ne peuvent être engagés que s'il existe des contreparties publiques nationales. Les engagements de l'Etat et de la Région dans le CPER devraient, comme ce fut le cas avec les précédents CPER⁸, assurer une part substantielle des contreparties publiques nationales.

Grâce à la stratégie de la Région, « l'Exception Midi-Pyrénéenne », défendue dans le cadre des négociations nationales pour la répartition des fonds structurels, Midi-Pyrénées devrait bénéficier d'une répartition nationale plus équilibrée, en particulier pour le FEDER 2014-2020.

Le CESER demande que cette contribution financière « prévisionnelle »⁹ puisse permettre à la Région d'assurer une péréquation intrarégionale dans le CPER.

➔ Pour le CESER, le volet territorial du CPER 2014-2020 de Midi-Pyrénées devrait traiter l'ensemble des besoins identifiés lors des consultations territoriales qu'il a organisées, et ne pas se limiter aux orientations arrêtées lors de la définition des programmes régionaux de l'UE ainsi qu'aux premières thématiques proposées par l'Etat.

En effet, pour le CESER, les premières instructions qui délimitent les domaines d'action du futur CPER proposent un cadre bien trop réducteur pour favoriser le développement des territoires. L'ensemble des travaux et réflexions menés par le CESER ont permis d'acquiescer la conviction que le bien vivre ensemble passe, au-delà de la question de l'emploi qui est bien sûr primordiale, par la prise en compte d'autres aspects, en particulier la santé, l'accès et l'accessibilité aux soins, l'accès au logement, à l'éducation, l'accompagnement des populations fragilisées, etc.

Tout en comprenant les contraintes budgétaires qui s'imposent aux pouvoirs publics, le CESER considère qu'écartier tous ces aspects dans le cadre des futurs CPER constitue une erreur et qu'il est possible, tout en tenant compte des limites financières, d'opérer d'autres choix. L'Etat et les collectivités auraient tout à gagner à intégrer la notion d'investissement social en lien avec les questions de développement économique car elles sont complémentaires.

⁷ Avis : Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 : quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en Midi-Pyrénées ? – 26 mars 2013

⁸ Annexes : Articulation Programme opérationnel FEDER et CPER Midi-Pyrénées -2013 – Evaluation à mi-parcours du CPER 2007-2013 de Midi-Pyrénées – MC2 Consultants

⁹ FEDER Midi-Pyrénées : 430 M€ pour 2007-2013 – 403 M€ pour 2014-2020

A – LES PROPOSITIONS POUR LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DU CPER 2014-2020

Comme pour la gestion des programmes régionaux de l'UE pour la période 2014-2020, le CESER souhaite que la Région soit l'acteur central de la gestion du CPER en région. En conséquence, un certain nombre de propositions à destination de la Région lors de ce précédent rapport peut être repris pour la définition et la mise en œuvre du futur CPER.

Le CESER souhaite faire part de propositions complémentaires pour l'élaboration et la gestion du futur contrat.

Le Partenariat régional

Dans le CPER, comme précisé dans sa dénomination, le partenariat est limité aux deux contractants : l'Etat et la Région. Les autres acteurs régionaux sont sollicités soit pour apporter leur contribution formelle à des propositions de documents, soit pour venir en cofinancement d'opérations arrêtées par l'Etat et la Région.

→ Le CESER demande qu'un partenariat plus élargi, associe le gestionnaire du programme, les grands exécutifs en région, les services de l'Etat, le CESER. Sa mission principale serait d'apprécier l'avancement des programmes, éventuellement de proposer des réorientations.

La Définition de la Stratégie régionale

→ Pour le CESER, le CPER doit permettre en Midi-Pyrénées, comme pour d'autres régions métropolitaines dites « riches », d'organiser l'aménagement de son territoire, de coordonner des politiques publiques autour de projets et d'organiser la péréquation infrarégionale. L'objet premier de ce contrat doit être le développement régional et la réduction des écarts territoriaux dans les domaines de l'emploi, de l'économie, de la santé, des infrastructures de communication, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, en matière de précarité et d'exclusion. Il doit aussi conduire à la réduction des inégalités territoriales en matière d'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques, et de maintien de la biodiversité.

Le projet régional pourrait avoir comme socle le SRADDT qui est actuellement en cours de révision. Le SRADDT recouvre les différents schémas et plans adoptés ces dernières années par la Région¹⁰. Il doit amener la Région à conduire ses orientations pour les prochaines années.

Pour le CESER, bien qu'il ne soit pas prescriptif et afin qu'il soit partagé par tous, le SRADDT doit associer tous les partenaires des régionaux, institutionnels socio-économiques et associatifs. Il doit également être élaboré avec les acteurs organisés des territoires pertinents comme les Conseils de développement, bien que le CESER regrette

¹⁰-Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie, Schéma Régional de Développement Economique, Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, Schéma Régional de l'enseignement supérieur et de la Recherche, Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, Programme Régional de Formations Professionnelles, Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

que leur fonctionnement ne soit pas toujours facilité par les élus locaux sur les territoires, du fait de l'absence de saisine et de moyens pour fonctionner.

→ Le projet commun partagé par les Collectivités de Midi-Pyrénées pourrait se traduire formellement par un accord partenarial. Le CESER propose que les grands exécutifs régionaux adoptent en amont du CPER et dès le 1^{er} semestre 2014, un protocole d'orientations communes qui listerait les interventions qu'ils souhaiteraient voir inscrites dans le futur CPER, avec comme coordinateur, la Région.

→ Pour le CESER, le CPER 2014-2020 doit exposer une vision stratégique lisible. Il doit être un véritable acte de planification et de coordination des interventions publiques en Midi-Pyrénées.

La Péréquation et la Complémentarité territoriale

→ Le CPER doit être l'occasion en Midi-Pyrénées d'organiser une péréquation à travers le soutien des investissements sur les territoires qui ont des besoins. Ces efforts devraient porter sur n'importe quels territoires (ruraux et urbains) pour lesquels des besoins mais aussi des projets ont été identifiés.

→ Le CESER souhaite que dans sa gestion du CPER, la Région soit garante de la péréquation intrarégionale.

→ Favoriser une coopération territoriale

Le CESER demande à veiller à l'identification et la constitution de projets hors métropole. En effet, l'ingénierie de projets dont dispose le territoire métropolitain favoriserait la concentration de projets sur ce territoire.

Les projets qui permettent la complémentarité et l'articulation entre la métropole et les territoires (et non les opposer) devront être favorisés. La prise en compte dans le contrat du fait métropolitain doit permettre de gérer les complémentarités avec les autres territoires en assurant le développement de la métropole tout en évitant d'occulter les dynamiques et les projets qui existent dans les territoires. Il est demandé de veiller à ne pas reproduire sur le territoire métropolitain des projets déjà existants ailleurs.

Pour le CESER, le pôle métropolitain doit être appréhendé comme faisant partie intégrante du territoire régional.

Les Pôles d'équilibre et de coordination territoriale (PECT), dont la création semble acquise dans la future loi de Modernisation de l'action publique territoriale devraient, pour le CESER, constituer des points d'appui du volet territorial du CPER, en incitant à des projets territoriaux et des solidarités « agglomération-rural ».

→ Assumer une différenciation territoriale des interventions

Pour le CESER, la différenciation des politiques peut prendre des formes plus pertinentes que la simple pondération des interventions de « droit commun ». Ainsi la sélection de territoires ou bien le choix d'interventions sectorielles territorialement marquées peuvent

contribuer à une meilleure adaptation des actions aux objectifs territoriaux poursuivis. L'actuelle Politique de la ville relève par exemple de ce type de démarche.

La traduction opérationnelle de cette nécessité serait la mise en place, à partir d'objectifs d'aménagement et de développement du territoire clairement établis, d'un zonage infrarégional avec des taux d'aides et des plafonds différenciés, éventuellement conjuguée avec une approche sectorielle, voire une approche par filière pour ce qui relève des interventions dans le domaine économique.

La Structuration du CPER

→ En préalable, le CESER demande que le socle du CPER soit en adéquation avec les orientations des fonds structurels afin de garantir les contreparties nationales aux fonds UE. Les autres thématiques contractualisées doivent être déterminées à partir de compétences transversales d'intérêt régional et conformément à la stratégie retenue.

→ Le CESER propose que le futur contrat soit plus territorialisé afin de répondre à l'objectif de développement régional et de réduction des écarts territoriaux. Ce volet territorial devrait comprendre un sous-volet dédié au fait métropolitain et un sous-volet dédié aux territoires ruraux. Pour la prise en compte de territoires partagés avec d'autres régions, le CESER demande que soit maintenu le volet interrégional qui prend en compte les problématiques de massifs et de gestion de cours d'eau (Massif Central, Massif des Pyrénées, Vallée du Lot, Plan Garonne).

→ Le CESER demande qu'il n'y ait qu'une seule contractualisation Etat-Région pour la période 2014-2020 et non des thématiques contractualisées hors CPER, ou des contrats annexes (Plan Campus, PIA, Plan Rail, PDMI ...). Pour le CESER, négocier un contrat-cadre permettra à la Région d'avoir plus de latitude pour orienter le CPER sur les priorités régionales qu'elle jugera le plus adaptées.

Un « contrat-cadre » doit être l'expression opérationnelle d'une vision globale d'aménagement du territoire régional. Ce contrat-cadre pourra, en région, avoir des déclinaisons sectorielles.

La Gouvernance et le Pilotage du CPER

Le futur acte de la décentralisation et de modernisation de l'action territoriale devait consacrer la Région dans sa compétence en particulier d'aménageur du territoire. La revendication des autres niveaux de collectivités ainsi que la reconnaissance prochaine des métropoles semblent remettre en question cette compétence. Concernant le CPER 2014-2020, les premières indications du gouvernement évoquent « une nouvelle génération de contrats entre l'Etat et les collectivités territoriales ».

→ Le CESER souhaite, comme pour la gestion des fonds UE, que la gestion soit déléguée au niveau régional, avec comme acteur central, la Région.

Le CPER doit être l'occasion pour la Région, d'affirmer son rôle d'aménageur du territoire au sens large : économique, communication, environnement, ... Il doit initier une politique de déconcentration dans les territoires, de ses services opérationnels. Il est attendu que le CPER permette à la Région d'exposer clairement le projet régional pour

les 7 prochaines années en cohérence avec les différents schémas et plans régionaux qu'elle a adoptés ces dernières années.

Pour la période 2014-2020, l'Etat et la Région doivent être les seuls contractants. Les autres Collectivités seront appelées en tant que partenaires dans le cadre de conventions d'application.

→ Dans les différentes phases du pilotage du CPER, le CESER propose cependant que le dialogue de la Région avec la métropole et les autres Collectivités soit encouragé. L'instance de pilotage et d'arbitrage (comités de gestion et de coordination des projets) du CPER 2014-2020 pourrait être la Conférence des exécutifs, sous la présidence de la Région.

→ Concernant la sélection des projets, le CESER, comme lors des propositions pour la gestion des futurs fonds structurels, propose qu'il soit envisagée une prise en compte différenciée des territoires.

Historiquement, les CPER financent des dépenses d'investissement. Pour le CESER, avant qu'un projet ne soit retenu dans le cadre du CPER 2014-2020, il est demandé à l'Etat et à la Région de s'assurer que les budgets de fonctionnement pourront être supportés par les partenaires liés aux projets, qu'ils soient publics ou privés.

→ Pour le CESER, la Région, en tant que gestionnaire unique des futurs fonds structurels et acteur central du CPER doit introduire un dossier unique qui permettrait de candidater aux interventions UE, CPER, régionales. Ce dossier unique pourrait être étendu à d'autres interventions UE, à charge à ses services de prendre le relais auprès d'autres programmes européens susceptibles de soutenir financièrement les projets.

Pour rappel, les interventions du CPER en région sont étroitement liées avec les interventions de l'UE et avec les interventions de la Région (politiques régionales). Jusqu'à présent, un porteur de projet qui faisait appel à plusieurs cofinancements publics devait constituer plusieurs dossiers (Etat, Conseil Régional, UE, ...) et les durées d'instruction et d'attribution des subventions n'étaient pas toujours concordantes.

La Conditionnalité des aides

Pour le CESER, il serait sans doute pertinent de renforcer la mise sous condition du bénéficiaire des aides publiques au caractère « durable » des projets considérés, étant entendu que cette durabilité devra bien être évaluée en conjuguant les trois composantes du développement durable : économique, sociale et écologique.

L'Appréciation du CPER

Pour le CPER 2007-2013, le CESER n'a pas pu apprécier l'efficacité du contrat. En effet, contrairement aux CPER précédents, il n'a pas été associé aux étapes de suivi et d'évaluation. A la lecture des informations qui lui ont été communiquées tardivement (évaluation à mi-parcours et premiers rapports d'exécution), le CESER souligne le manque de renseignement en matière d'indicateurs physiques de réalisation. Il regrette également le déficit d'évaluation qualitative des projets et des opérations soutenues, ainsi que le manque de lisibilité des effets leviers.

→ Pour le CESER, le futur CPER doit comprendre une clause de révision à mi-parcours qui, basée sur des éléments de suivi et d'évaluation, permettra d'apprécier les résultats, adapter les dispositifs et éventuellement revoir les objectifs initialement fixés.

→ Le CESER demande à être associé au suivi et à l'évaluation du CPER 2014-2020.

→ Le CESER propose que les éléments d'appréciation du contrat soient régulièrement communiqués à l'ensemble des acteurs régionaux afin que soient appréciés les efforts de l'Etat, de la Région et des autres collectivités dans le projet de développement régional commun que doit être le CPER, mais surtout les incidences sur un développement économique, social et environnemental de Midi-Pyrénées.

L'Accompagnement des porteurs de projet

Comme pour les fonds structurels, le CESER souligne le besoin d'un accompagnement par une ingénierie locale, en complément d'une ingénierie financière, lors de l'élaboration de leur projet. C'est le cas en particulier pour les petites entreprises et les associations qui ne disposent pas d'appui organisé et qui ne sont pas en capacité de supporter ce type de coûts.

→ Dans le cadre d'une plus forte territorialisation du CPER, le CESER demande une aide conséquente pour l'ingénierie de projets afin de constituer des territoires de projets pertinents. Comme pour l'ingénierie de projets européens, le CESER propose que cette ingénierie soit publique, gratuite et de proximité.

L'aide et l'accompagnement au montage de projet peuvent être constitués ou délégués autour de structures déjà existantes et réparties sur les territoires au niveau infra départemental, comme des chambres consulaires, des comités d'expansion et des services techniques de l'Etat. Pour les projets communaux et intercommunaux, l'accompagnement pourrait se faire au niveau des Pays ou des Zones d'emploi.

→ Afin que l'accompagnement des porteurs de projets ne constitue pas déjà une sélection de projets, le CESER suggère de dissocier l'ingénierie de projets de la structure qui serait amenée à gérer le CPER, la Région.

→ Plus globalement, le CESER demande que les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets tiennent compte de la taille des structures et du besoin de trésorerie. Enfin en matière d'accompagnement, le CESER propose qu'une mise en réseau des structures d'accompagnement soit assurée par le gestionnaire des programmes afin d'assurer leur coordination, et que soient capitalisées et diffusées les bonnes pratiques.

B – LES PROPOSITIONS THEMATIQUES POUR LE CPER 2014-2020

Au delà de l'aspect stratégique présenté dans une première partie, le CESER a souhaité enrichir sa réflexion des contributions de ses Commissions thématiques. Cette réflexion est basée sur les Rencontres territoriales et les synthèses d'avis adoptés au cours de la présente mandature.

1. L'EMPLOI

→ Le CESER souhaite mettre en avant l'emploi comme première priorité du CPER. En remplaçant l'emploi et donc les problèmes sociétaux en axe premier, le CESER souhaite souligner la nécessité de prendre en considération tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux dans les politiques d'investissement de l'Etat. L'emploi doit ainsi être au cœur des préoccupations de tous, autant des entreprises que des salariés.

→ Pour faire écho à la réflexion conduite dans notre avis sur « l'Accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées »¹¹, le CESER souhaite que soit introduite, dans l'ensemble des projets et des critères d'éligibilité, la question de l'emploi avec les objectifs précisés ci-dessous.

→ Avant de développer ces derniers, le CESER rappelle la nécessité de suivre et d'évaluer qualitativement les actions engagées, à mi-parcours et/ou au final, afin de s'assurer de leur efficacité et de pouvoir identifier les manques ou les lacunes.

→ 1^{er} objectif : Favoriser les projets qui contribueront au développement de l'emploi de qualité ou « travail décent », tel que défini par le Bureau International du Travail¹² (BIT). Cela supposera donc de réfléchir, particulièrement, sur :

1. Les conditions de travail,
2. Les conditions de recrutement,
3. L'égalité professionnelle.

Dans ce cadre précis, il serait très intéressant de s'appuyer sur des outils concrets tels que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) ainsi que la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC), qui permettraient une réflexion et une projection, à moyen terme, sur les filières d'avenir et les métiers émergents qui en découleront.

Les travaux du Midact Midi-Pyrénées¹³ permettraient, par ailleurs, de développer de nouveaux axes de travail pour construire des critères d'éligibilité.

¹¹ Assemblée plénière du CESER du 25 juin 2013.

¹² « L'agenda du travail décent » adopté par le BIT en 1999 s'appuie sur les quatre composantes que sont l'emploi, la protection sociale, les droits des travailleurs et le dialogue social. Onze dimensions du travail décent, avec leurs indicateurs, ont été fixées lors de la dix-huitième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) de 2008. La première version d'un manuel explicitant les concepts et définitions des indicateurs du travail décent a été publiée en 2012 (ILO, 2012). L'ensemble sera réexaminé lors de la prochaine CIST prévue pour octobre 2013.

¹³ Le MIDACT, action régionale pour l'amélioration des conditions de travail en Midi-Pyrénées, est une association loi 1901. Elle est administrée de manière paritaire par des représentants régionaux des syndicats d'employeurs et de salariés et financée principalement par l'Anact, la Direccte, la Région Midi-Pyrénées et avec le soutien du Fonds

L'emploi doit être une plus-value et non l'inverse cf. le développement du sous-emploi et des formes particulières d'emploi (FPE), en France, qui conduit à la précarité des individus.

→ 2^{ème} objectif : Favoriser les projets qui contribueront au développement harmonieux des zones d'emploi entre elles, ce qui signifie :

A - Travailler sur le développement de l'emploi local autour de trois axes forts :

- la structuration des filières,
- le dialogue social territorial qui permettra de mieux prendre en compte les besoins et les spécificités des territoires ainsi que les acteurs locaux et leurs savoir-faire déjà existants localement,
- les nouveaux gisements d'emploi qui émergeront de cette innovation sociale.

Pour reprendre la réflexion menée dans notre avis cité précédemment, il serait, ici, pertinent de s'appuyer sur des structures déjà existantes dans les territoires, telles que les CPL (Commissions Paritaires Locales) et le CCREFP (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), dont les missions pourraient être renforcées afin qu'ils puissent prendre toute leur place dans le dialogue social territorial en matière d'emploi et de formation professionnelle, au niveau de la zone d'emploi.

Le CESER, fort du rôle et des missions qui sont les siens¹⁴, pourrait également avoir toute sa place dans le dialogue social territorial, aux côtés des autres organismes qui travaillent déjà sur le sujet.

→ Considérant que l'aide au montage de projet est nécessaire voire vitale pour certains dans les territoires, le CESER souhaiterait que les services déconcentrés de l'Etat puissent se doter et proposer un outil d'aide au montage de projets qui mettrait à disposition l'ingénierie qui est la leur.

Le CESER appelle de ses vœux que cette aide soit publique plutôt que privée afin que chaque monteur de projet, s'il en fait la demande auprès des services concernés, puisse avoir accès à cette aide et ne soit pas bloqué dans son projet pour des motifs financiers cf. les prix excessifs de certains cabinets consultants par exemple.

B - Travailler sur l'accessibilité et l'attractivité des territoires en favorisant, par exemple, les entreprises qui recherchent et valorisent les savoir-faire locaux. Ces initiatives permettraient, notamment, de mettre en avant les productions locales et, éventuellement, la transmission de certains savoir-faire spécifiques amenés à disparaître, en mettant en place du tutorat, de l'alternance ou des contrats de génération par exemple.

Social Européen. L'équipe du Midact, spécialiste de l'organisation du travail, accompagne depuis 1985 les entreprises, employeurs et salariés de Midi-Pyrénées.

¹⁴ Le CESER, assemblée consultative de la Région Midi-Pyrénées, est un lieu de débats entre les représentants de la vie économique, sociale et culturelle de la région, ainsi que force d'analyse et de propositions auprès des acteurs institutionnels locaux.

→ 3^{ème} objectif : Favoriser les entreprises qui respectent les droits et les prérogatives qui existent déjà en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises ou RSE¹⁵, d'une part, ainsi que celles qui ont engagé une démarche encore plus volontaire en ce sens, d'autre part.

→ Le CESER propose qu'un accompagnement fort soit orienté vers le développement d'un dialogue social territorial avec une vision économique, sociale et environnementale à moyen et long terme pour porter les intérêts, les besoins et les contraintes de chacun dans un objectif commun de développement. Le dialogue social aura pour intérêt de mobiliser tous les acteurs concernés et de permettre à chacun de mieux vivre les évolutions économiques en connaissant et en maîtrisant les enjeux.

2. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

→ **Soutenir la politique de contrats de sites**

Le CESER tient à réitérer tout son soutien à la politique de contrats de sites, mise en place dans le cadre du Schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche (SRESR), dont la Région Midi-Pyrénées est à l'initiative et qui constitue un levier très important en la matière, dans les territoires de notre région.

Pour le CESER, il est indispensable que les enseignements proposés dans les territoires présentent un volet recherche, gage de qualité de formation et de présence d'enseignants-chercheurs sur les sites concernés.

Certaines évolutions, amenées par l'actualité juridique toute récente en matière d'enseignement supérieur et de recherche, par l'adoption de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 sur le sujet, vont impacter le déroulement de la politique actuelle et les effets devraient se retrouver dans le futur CPER.

→ **L'Etat doit être « le garant de l'égalité devant le service public de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire », participer aux conditions d'une implantation satisfaisante des sites locaux d'enseignement supérieur et de recherche**

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires, amenées par la loi sus-citée, le CESER souhaite que l'Etat prenne toute la mesure de son rôle de « garant » et qu'il participe aux conditions d'une implantation satisfaisante des sites locaux d'enseignement

¹⁵ La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco responsabilité. Plus de détails dans l'annexe 2 du présent avis.

supérieur et de recherche en contribuant à leurs moyens, par l'affectation de crédits et d'emplois (personnels administratifs, BIATSS et enseignants chercheurs)¹⁶.

A l'heure actuelle, les territoires assument, seuls, les charges d'enseignement supérieur et de recherche et le CESER trouve cette situation anormale. Ces domaines n'ont pas pour vocation l'aménagement du territoire ; néanmoins, ils y contribuent très largement. C'est d'ailleurs pour cela que les acteurs politiques et économiques locaux y investissent, au regard de leurs capacités financières de plus en plus resserrées (*cf. les consultations locales menées par le CESER*).

En outre, dorénavant, le Gouvernement présentera au Parlement, tous les cinq ans, la stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous la forme d'un livre blanc¹⁷. La Région devra, pour sa part, coordonner les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, en cohérence avec les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche et notamment auprès des jeunes publics, ainsi que définir un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) qui posera les principes et les priorités de ses interventions¹⁸.

Prenant en considération ces nouvelles dispositions, la Région Midi-Pyrénées devra repenser, très rapidement, son schéma régional d'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) actuel pour en définir un qui intègrera le volet innovation (nouveau SRESRI) et qui devra être élaboré en collaboration avec « les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale qui accueillent des sites universitaires ou des établissements de recherche »¹⁹.

La loi prévoit aussi que des contrats pluriannuels d'établissements soient constitués entre le ministre chargé de l'enseignement supérieur et les établissements regroupés relevant de sa seule tutelle (un seul par territoire) et auxquels pourront être associés la ou les Régions et les autres collectivités territoriales concernées, ainsi que le centre régional des œuvres universitaires et scolaires²⁰.

Ces futurs contrats pluriannuels d'établissements prendront, non seulement, en compte les orientations fixées par le prochain SRESRI mais également les orientations fixées par les schémas de développement universitaire ou les schémas d'enseignement supérieur et de recherche définis par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les pôles métropolitains et les départements²¹.

Sur la base d'un projet partagé et sur un territoire donné, qui peut être académique ou inter-académique, entre les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du seul ministère chargé de l'enseignement supérieur et les organismes de recherche partenaires, auxquels pourront être associés les établissements d'enseignement supérieur relevant d'autres autorités de tutelle, le CESER note que la nouvelle loi instaure la mise en place, de manière coordonnée, d'une offre de formation et d'une stratégie de recherche et de transfert.

¹⁶ Article L718-5 du code de l'éducation.

¹⁷ Article L111-6 du code de la recherche.

¹⁸ Article L214-2 du code de l'éducation.

¹⁹ Article L. 123-1 du code de l'éducation et Article L214-2 du code de la recherche.

²⁰ Chapitre VIII bis – section 1 du code de l'éducation.

²¹ Article L718-5 du code de l'éducation.

→ Fort de toutes ces nouvelles dispositions, le CESER considère qu'il est **absolument essentiel que le futur contrat pluriannuel d'établissements toulousains soit en lien avec les contrats de site déjà existants dans les territoires. Une approche transversale - inter établissements et inter territoires - des questions de l'enseignement supérieur et de la recherche permettra d'élaborer une stratégie régionale d'ensemble, entre l'aire toulousaine et les territoires.**

Trop souvent, la métropole toulousaine est opposée au reste du territoire du fait de son tropisme et de la concentration des personnes, des biens et des services. Le CESER voit, ici, une occasion historique, pour l'ensemble des acteurs concernés, de mettre en place une véritable carte régionale des formations supérieures et de la recherche pour un développement équilibré et harmonieux de l'ensemble des territoires de la région.

Le CESER note que la Région aura un rôle essentiel dans ces domaines puisqu'elle fixera les objectifs des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche ainsi que les orientations du SRESRI et qu'elle sera obligatoirement consultée sur les aspects régionaux de la carte des formations supérieures et de la recherche²².

Enfin, le CESER souligne des limites quant au bon déroulement de la politique d'enseignement supérieur et de la recherche, qui portent sur l'hébergement et la mobilité des étudiants. Il s'agit de problématiques qui touchent de manière bien plus importante les étudiants dans les sites d'enseignement supérieur et de recherche hors métropole, car les élèves boursiers y sont proportionnellement plus nombreux qu'à Toulouse.

→ **Développer les places et les offres de logements sociaux universitaires dans les territoires.**

Cela nécessiterait, d'une part, de l'investissement de la part des différents bailleurs sociaux (construction de logements neufs), et d'autre part, de nouvelles formes de partage du temps dans le logement pour pouvoir répondre, par exemple, à la demande de logements temporaires dans le cas des étudiants en alternance ou en stage.

→ **Renforcer la notion de Campus universitaire**

Pour le CESER, il serait également intéressant, pour l'étudiant et sa famille, de concevoir la formation en coût global ; ce qui inclurait les frais d'inscription, le logement, la restauration et le transport.

A ce titre, le CESER pense que la notion de Campus universitaire, qui consisterait à pouvoir réunir en un site unique un ensemble de services participant à « la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire »²³ (restauration, logements, salles de cours, services sociaux et de santé, etc) et de supports ressources (bibliothèques, laboratoires, etc) nécessaires aux étudiants comme aux enseignants, serait à réfléchir

²² Article L214-2 du code de l'éducation.

²³ Article L. 718-4 du code de l'éducation.

sérieusement pour certains sites universitaires répondant, en plus des conditions financières, à la condition du seuil critique du nombre d'étudiants dans les sites.

→ Accompagner les jeunes décrocheurs de l'enseignement supérieur

Le CESER ne peut faire l'impasse sur la délicate question portant sur l'avenir des jeunes sortant sans qualification de l'enseignement supérieur.

Il est nécessaire pour insister sur la nécessité de pouvoir accompagner les jeunes décrocheurs de l'enseignement supérieur afin qu'ils puissent, eux aussi, rebondir sur autre chose (réorientation, reprise d'études, formation, etc) et non pas dériver vers le chômage.

→ Accroître l'information et renforcer l'orientation

Le CESER considère qu'il est nécessaire d'accroître l'information en amont des décisions de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur afin d'éviter un grand nombre de ces sorties sans diplômes et de permettre au jeune de faire un choix « éclairé » et non par défaut ou par envie d'expérimenter telle ou telle filière.

Un véritable travail sur l'orientation dans le supérieur est à engager surtout auprès des jeunes venant des filières professionnelles et technologiques qui échouent massivement pendant les deux premières années post bac. Cela pourrait constituer une nouvelle mission pour les Missions Locales qui sont, d'ores et déjà, un lieu privilégié d'articulation des politiques publiques en faveur des jeunes.

Le CESER ne peut donc que soutenir la démarche gouvernementale de mettre en place une « Garantie jeunes »²⁴, dont les objectifs seront de diviser par deux le nombre de décrocheurs scolaires sur le territoire et de permettre à ces jeunes de signer des contrats avec des missions locales. Dix territoires pilotes expérimenteront le dispositif dès le mois de septembre.

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Pour le CESER, les propositions émises dans son Avis « Connaissance, recherche, innovation, technologie. Pour une nouvelle dynamique de l'écosystème de Toulouse et Midi-Pyrénées »²⁵, reprises dans l'Avis du CESER du 28 mars²⁶, restent d'actualité et nécessitent une contractualisation avec l'Etat, dès lors qu'elles entrent dans le « Plan investir pour la France » et dans les priorités de la Région.

→ Pour renforcer la recherche technologique, le CESER recommande : de développer des plateformes de recherche technologique nécessaires au développement des technologies clefs, de structurer ces plateformes par leur mise en réseau, de façon à développer des synergies et offrir une force d'intervention plus efficace, d'ancrer ces plateformes sur le territoire en lien avec les filières.

²⁴ Expérimenté dans 10 territoires pilotes dès septembre 2013, le dispositif sera généralisé, avec un objectif de 100 000 jeunes par an. "Le mode d'emploi est actuellement en cours de définition, avec le concours du Conseil national des missions locales", a précisé le Premier ministre.

²⁵ Avis du 18 décembre 2012.

²⁶ Id note 2.

→ Le CESER recommande que sur l'ensemble du territoire, soient développés des campus ou plateaux d'innovation, rassemblant à proximité, établissements de formation, laboratoires de recherche, plateformes de recherche technologiques et entreprises, constituant les noyaux d'écosystèmes locaux forts en lien avec les filières économiques locales... .

→ Le CESER soutient l'évolution des pôles de compétitivité vers les marchés et la préparation des produits de demain, en lien notamment avec le développement des plateformes de recherche technologique.

→ Le CESER soutient la politique de développement de Clusters spécialisés et demande que ceux-ci intègrent effectivement dans leur périmètre la dimension recherche en développant les relations avec les laboratoires de recherche. Il est également nécessaire de développer l'interconnexion entre ces Clusters.

→ Le CESER encourage le Conseil Régional à poursuivre et renforcer sa politique d'Appels à Projets dans le sens d'une plus grande coopération entre laboratoires et entreprises.

3. LES FILIERES D'AVENIR ET L'USINE DU FUTUR

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Bien que, dans les premières orientations du CPER 2014-2020, la formation professionnelle ne soit pas citée, pour le CESER, il apparaît incontournable qu'elle soit liée aux priorités Filières d'avenir et Usine du futur. Pour rappel, elle apparaissait dans le projet 9 du CPER 2007-2013 : l'Accompagnement des mutations économiques et le développement des ressources humaines.

Préalablement :

→ Le CESER considère que les domaines particulièrement sensibles du placement du demandeur d'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie sont des missions de Service Public et qu'à ce titre, elles relèvent de l'intérêt général de la Nation.

Pour ces domaines très particuliers, le CESER souhaite que l'égal accès et traitement de l'utilisateur, sur l'ensemble du territoire, soit garanti par un Service Public national clairement identifié, se situant en-dehors de tout intérêt particulier, afin de garantir un service rendu optimal au citoyen.

→ Le CESER insiste sur la nécessité que les objectifs stratégiques du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) de la région Midi-

Pyrénées, actuel (2011-2015) et prochain, soient articulés et intégrés dans le CPER 2015-2020, en cours de construction.

En matière de formation professionnelle, le CESER rappelle que les temps de la formation et du monde économique ne sont pas les mêmes : l'entreprise a aussi la responsabilité sociale de former les individus qu'elles embauchent – particulièrement les jeunes et les demandeurs d'emploi - et ne doit pas tout attendre du système éducatif qui peut proposer des formations qui ne seront pas forcément adaptées ou qui n'évolueront pas suffisamment vite face à des virages technologiques ou des évolutions de métiers, et l'on ne peut que le regretter.

Pour cela, il est nécessaire que les entreprises, non seulement, augmentent leurs investissements en matière de formation professionnelle mais aussi qu'elles soient particulièrement vigilantes à la formation effective de leurs salariés. Juridiquement, les entreprises n'ont qu'une obligation de financement et non de formation en elle-même ; c'est pourquoi la quasi-totalité des entreprises déclarent des dépenses non nulles dans ce domaine alors qu'en réalité, près de 40% ne forment aucun salarié²⁷.

→ Favoriser et valoriser : les plates-formes technologiques (PFT) (Partie investissement)

Le CESER soutient, depuis 2002, avec son avis sur le « Le lycée des Métiers »²⁸, le développement des plates-formes technologiques (PFT) : il s'agit d'un label ministériel relatif à des plates-formes technologiques, situées dans des établissements d'enseignement technologique et professionnels, qui mettent leurs équipements et leurs compétences au service des P.M.E, dans le cadre de leur mission pédagogique²⁹.

Aujourd'hui, les raisons qui conduisent le CESER à insister à nouveau sur le sujet fait écho à la demande forte des territoires que nous avons pu recueillir lors des consultations locales organisées ce 1^{er} semestre 2013 :

- Un essaimage des PFT, situées dans des établissements d'enseignement professionnel ou technologique, sur tout le territoire : le CESER considère qu'il serait indispensable que les PFT soient, d'une part, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) et, d'autre part, avec les acteurs locaux, en complément des acteurs institutionnels incontournables (Etat/ Région), qui seraient susceptibles de faire remonter les besoins de la zone d'emploi. Ce pourrait être les partenaires sociaux, Pôle Emploi, les chambres consulaires et les Conseils de Développement, par exemple.

²⁷ Source : Document d'études DARES 2013- « La régionalisation des dépenses de formation des entreprises au titre du plan de formation ».

²⁸ Avis du CESER, adopté lors de l'Assemblée plénière du 28 octobre 2002.

²⁹ Afin d'assurer leur ressourcement scientifique et technologique, et offrir aux entreprises des prestations à la pointe de la technologie, les P.F.T, aux côtés des centres de ressources technologiques (C.R.T) et des cellules de diffusion technologique (C.D.T), disposent de personnels hautement qualifiés et établissent des partenariats avec des centres de recherche. Ces dispositifs proches des entreprises, bien ancrés dans le tissu régional, constituent un relai entre les laboratoires de recherche et le monde des entreprises.

Source: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

- Un essaimage des PFT de niveau international sur l'ensemble du territoire et/ou un travail en réseau avec les PFT implantées localement, qui pourrai(en)t être envisagé(s) sérieusement plutôt qu'une concentration unique sur la métropole toulousaine comme c'est le cas actuellement avec les 4 plates-formes technologiques du Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA), par exemple. Cela participerait à l'attractivité et au développement équilibré de l'ensemble du territoire midi-pyrénéen, thèmes que nous avons fortement développés dans notre récent avis sur « l'accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées »³⁰.
- Les PFT pourraient être un lieu utile à l'orientation des jeunes, surtout dans les territoires, afin de leur montrer la réalité des métiers, les parcours de formations possibles, de l'enseignement secondaire jusqu'à la Licence professionnelle, et – pourquoi pas - susciter des vocations.
- Des réponses à la demande des territoires qui, eux aussi, doivent faire face à de nouveaux besoins et de nouveaux emplois sociétaux. Les acteurs des territoires ont, en effet, fait part de la nécessité d'une véritable reconnaissance de ces nouveaux emplois et des savoir-faire déjà existant localement. Par exemple, le mouvement associatif est porteur de projets novateurs dans des secteurs moteurs de l'économie française³¹. Le CESER pense qu'il serait intéressant que ces structures associatives puissent être accompagnées sur le long terme, dans le cadre de projets nouveaux.

→ Instaurer une phase d'évaluation globale du dispositif – au-delà des bilans financiers et pédagogiques réglementaires annuels qui peuvent exister - afin de pouvoir disposer d'un bilan d'activité des PFT présentes sur le territoire et, éventuellement, faire évoluer ou adapter le dispositif au regard de l'expérience acquise.

Pour le CESER, les résultats de ces évaluations devraient être présentées à des organismes compétents en matière d'emploi et/ou de formation professionnelle tels que le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) et le Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN).

→ Valoriser : L'Ecole régionale de la 2^{ème} Chance (ER2C)

Le CESER a toujours été fortement attachée à la notion de formation des hommes et des femmes, jeunes et moins jeunes mais particulièrement pour les jeunes qui représentent l'avenir. Lutter activement contre les abandons en cours d'études et donc les sorties sans qualification est un enjeu de premier ordre pour notre société, surtout lorsque l'on sait que ce phénomène touche davantage, et prioritairement, les jeunes issus des milieux sociaux les plus défavorisés.

Le CESER tient à réaffirmer son soutien à l'Ecole régionale de la 2^{ème} Chance (ER2C), dispositif qui a su faire ses preuves auprès des jeunes en grande difficulté d'insertion et de formation, et encourage son développement sur l'ensemble du territoire régional via

³⁰ Assemblée plénière du CESER du 25 juin 2013.

³¹ Avis du CESER « l'accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées » – Assemblée plénière du 25 juin 2013.

des antennes territoriales qui sont toujours en cours d'instruction et de négociation entre les différents partenaires locaux. Le CESER souhaite, à ce titre, que la mise en place des prochaines écoles de la deuxième chance, essaimages de la première, et en dehors de la métropole toulousaine, soit rapide et que leur soient alloués des budgets d'investissement et de fonctionnement.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Maintenir et développer l'activité existante

Dans une perspective de soutien à l'emploi, le CESER souligne la nécessité d'être attentif et d'accompagner les mutations économiques afin de capitaliser sur les compétences et les savoir-faire locaux en vue, en priorité, de maintenir l'activité économique et de la faire prospérer.

→ Le CESER demande le soutien aux actions visant à conforter l'activité économique par l'accompagnement des « entreprises structurantes », à anticiper et à accompagner les mutations économiques, comme le programme DRIME.

→ Le CESER demande une meilleure prise en considération des plus petites entreprises (94% du tissu économique³²) dans leurs difficultés à pouvoir s'adapter aux nouvelles politiques règlementaires et un accompagnement, pour qu'elles puissent bénéficier de nouvelles politiques incitatives comme celles du CPER et des fonds européens. A ce titre, il demande une action pour l'accès à des aides parfois peu élevées, de très petites entreprises ou d'artisans, pour lesquels ces microprojets sont vitaux pour leurs activités.

→ Le CESER propose une concertation nationale pour que de nouvelles modalités soient étudiées et mises en œuvre pour faciliter la transmission d'entreprises qui, selon les activités, sont confrontées à des difficultés de repreneurs avec un manque de compétences entrepreneuriales ou, pour les entreprises à investissements lourds, qui sont freinées dans leur transmission par des difficultés financières inhérentes aux conditions fiscales.

→ Le CESER souhaite souligner la nécessité de sensibiliser et d'accompagner les services publics qui rédigent les appels d'offres afin de permettre aux petites entreprises locales de pouvoir faire valoir leurs compétences et leur permettre de répondre aux marchés proposés notamment en divisant les offres par corps d'état, en petits lots. Une assistance à maître d'ouvrage devrait être étudiée en ce sens. Cette action est particulièrement nécessaire pour faire face à de grosses PME françaises ou étrangères qui, pour être les plus compétitives, sous-traitent à des entreprises étrangères dont les conditions sociales

³² INSEE – 31 décembre 2010 – total des établissements régionaux de 0 salariés et de 1 à 9 salariés.

sont inférieures à celles de la législation française. Les chantiers et les actions utilisant des fonds publics doivent veiller à l'égalité du respect des conditions sociales des salariés.

Développer les filières de demain et l'usine du futur

Il a également émis des propositions spécifiques pour des filières de premiers plans en Midi-Pyrénées que sont l'Industrie Agroalimentaire et la Sylviculture.

De plus, le CESER souligne également que la filière « Tourisme » avec ses particularités d'implantation territoriale, d'activité non délocalisable, de valorisation et de synergie avec les autres acteurs économiques doit être une activité soutenue. Le CESER prépare un avis qui sera présenté le 24 octobre 2013.

Si les compétences économiques sont attribuées aux Régions, il n'en demeure pas moins que les grandes orientations économiques et notamment industrielles sont de la responsabilité de l'Etat. Développer « les filières d'avenir et l'usine du futur » demande des efforts conséquents en coordination et en convergence des politiques économiques, en simplification de l'administration de l'entreprise mais également en y attribuant des moyens financiers conséquents.

→ Le CESER estime que « les filières d'avenir » prioritaires doivent être celles qui engendrent le plus de valeur ajoutée sur les territoires, notamment celles qui exploitent et valorisent les ressources naturelles renouvelables telles que la filière de la sylviculture ou des agrossources, les filières industrielles qui sont axées vers les services à la personnes notamment en lien avec le médical et la domotique, les filières d'automatisation de l'industrie comme la robotique et les machines outils, les filières qui développent des produits écologiquement durables telles que la chimie verte. Ces filières d'avenir devront être structurées avec et autour de la recherche, mais surtout nécessiteront un accompagnement en recherche appliquée pour les PME.

→ Le CESER a imaginé pour « l'usine du futur », une usine en production entièrement automatisée pour pallier aux problèmes de pénibilité au travail des salariés et pour produire à des cadences très compétitives. Ces usines devront avoir des salariés hautement qualifiés et polyvalents pour entretenir le parc des machines. Les fonctions support d'administration, de logistique et de commercialisation notamment à l'international seront valorisées.

Le CESER questionne néanmoins « l'usine du futur » et ce qu'elle pourrait induire notamment en termes de conséquences sociales sur la place des salariés de production et de la répartition des gains de productivité pour la société. D'un point de vue économique, cette automatisation des usines requiert la production d'automates où la France ne fait pas figure de producteur de référence.

Pour le CESER, Midi-Pyrénées possède les compétences techniques et organisationnelles qu'il sera nécessaire de fédérer pour engendrer, sur toute la chaîne de production, une nouvelle filière industrielle forte dans la conception de robots et de machines outils. Il sera nécessaire de s'appuyer sur les laboratoires régionaux, de créer un appel à projet en ce sens, et particulièrement de fournir les conditions nécessaires à l'installation d'entreprises de ce secteur d'activité.

Valoriser des actions traverses

Dans l'avis sur la future génération de fonds européens 2014-2020, le CESER a déjà souligné l'intérêt de valoriser des actions transverses à toute activité ou filière régionale.

→ Lier l'industrie au territoire

Le CESER propose de valoriser les activités utilisant des matières premières locales, et de maintenir l'activité industrielle par le développement des services afférents.

→ Favoriser la transversalité

Le CESER recommande de favoriser la transversalité dans les filières et interfilières pour offrir de nouvelles dynamiques et opportunités d'innovation, ainsi que les échanges et développer l'intelligence économique.

→ Valoriser et développer les exportations

→ Assurer le financement des investissements immatériels

→ Soutenir l'évolution

Le CESER soutient l'accompagnement à la mise aux normes des entreprises et les incitations à la mise en place la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

→ Actions structurelles et organisationnelles

Le CESER demande l'accompagnement de toutes les actions visant à la mise en place de partenariat, de filières structurées et mutualisation.

4. LA MOBILITE MULTIMODALE

Alors que la performance économique et sociale de même que l'attractivité d'un territoire sont aujourd'hui avant tout fonction de sa capacité à conjuguer étroitement ses ressources propres, à commencer par ses ressources humaines, et à s'enrichir d'échanges avec l'extérieur, pour le CESER, l'efficacité des systèmes de communication et d'échanges doit être considérée comme une priorité à toutes les échelles d'aménagement du territoire, du niveau local au niveau national et européen.

→ Améliorer les réseaux routiers et ferroviaires

Les besoins d'investissements en la matière sont parfaitement reconnus, et parfois de longue date, tant en ce qui concerne le réseau ferroviaire assurant les relations nationales

ou régionales que pour ce qui est du réseau routier structurant. A cet égard, la Région peut d'ailleurs se féliciter des arbitrages que le gouvernement a récemment rendus à partir des travaux de la commission « Mobilité 21 ».

Pour le CESER beaucoup reste néanmoins à faire pour doter Midi-Pyrénées d'infrastructures de communication performantes, à la hauteur de ses ambitions et de son potentiel de développement, notamment :

- la réalisation de la de la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse, s'inscrivant dans les interconnexions européennes Atlantique-Méditerranée et inter métropoles ;
- la modernisation des axes ferroviaires majeurs que sont pour Midi-Pyrénées : Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et Toulouse-Tarbes-Pau-Bayonne ;
- l'aménagement à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières de la liaison Toulouse-Castres, éventuellement dans le cadre d'une concession ;
- l'achèvement de la modernisation des itinéraires routiers faisant aujourd'hui l'objet d'un PDMI, notamment la mise à 2x2 voies des axes Toulouse-Rodez-Sévérac-le-Château, Toulouse-Auch et Tarbes-Lourdes mais aussi l'aménagement des liaisons transfrontalières (Toulouse-Puigcerda et RN 125) ;
- la poursuite de la réhabilitation du réseau ferroviaire régional pour, d'abord, assurer partout sa pérennité et, ensuite, accroître ses capacités, notamment dans l'agglomération toulousaine, pour répondre au développement du TER.

Le futur CPER 2014-2020 doit donc être le vecteur d'un certain rattrapage.

Le CESER souligne toutefois qu'eu égard à la négociation à venir entre l'État et la Région, ces infrastructures sont la propriété de l'État (directement ou par l'intermédiaire de Réseau Ferré de France) et que c'est donc en premier lieu à l'État qu'il revient d'assumer les investissements nécessaires à leur modernisation ou leur développement.

➔ Développer le transport de marchandises

Au-delà du nécessaire aménagement des infrastructures, le Contrat de Plan État-Région 2014-2020 doit également être l'occasion d'affirmer une ambition régionale en matière de transport de marchandises, notamment par des actions destinées à valoriser la place logistique de Midi-Pyrénées. Le CESER précisera prochainement ses propositions à ce sujet, dans le cadre d'un avis spécifique.

5. LA COUVERTURE PAR LE TRES HAUT DEBIT ET LE DEVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMERIQUES

Le très haut débit est devenu une condition primordiale de création et de développement d'activités économiques et l'un des premiers critères d'attractivité du territoire. Or, malgré des progrès importants, certains territoires de Midi-Pyrénées sont encore loin d'en disposer.

→ Assurer la couverture de l'ensemble du territoire régional

De fait, le CESER est convaincu qu'il s'agit là d'une problématique essentielle pour l'aménagement et le développement futur de Midi-Pyrénées, qui, mal prise en compte, peut être cause de fracture à la fois sociale et territoriale. Pour les années à venir, le défi est donc bien d'équiper au plus vite l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées pour permettre l'accès de tous aux réseaux de communication à Très Haut Débit.

→ Réaliser un plan régional de formations aux usages du numérique

Compte tenu des répercussions des technologies numériques en matière d'organisation du travail, de relations sociales, d'accès aux marchés, ... la sensibilisation, la mobilisation et la formation des acteurs économiques et sociaux constituent en effet des enjeux tout aussi importants à prendre en compte. Le CESER rappelle que pour être efficace, l'action engagée en matière d'aménagement numérique de Midi-Pyrénées doit être accompagnée d'un Plan régional de formations aux usages tant à l'intention des particuliers que des entreprises.

→ Coordonner le développement du numérique

Pour le CESER, le futur CPER doit aussi être l'occasion d'affirmer le rôle premier que la Région doit jouer pour mettre en cohérence et coordonner l'action des multiples acteurs concernés ainsi que pour assurer les tâches d'intérêt mutuel comme, par exemple, la construction et l'entretien d'un SIG relatif aux réseaux de télécommunication publics et privés, ou les actions de formation-information nécessaires.

6. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Au regard du changement climatique et de la perte de biodiversité, la région Midi-Pyrénées présente, de fait, une problématique très spécifique qu'illustre en particulier une croissance exceptionnelle et disproportionnée des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports d'une part et à l'artificialisation du territoire d'autre part.

Ces deux phénomènes sont certes corrélés à la croissance démographique importante que connaît la région, mais l'un et l'autre progressent bien plus rapidement encore que le nombre d'habitants et leur évolution est tendanciellement très supérieure à celle de l'ensemble du territoire national. Il y a donc là une spécificité régionale.

Cette spécificité trouve sa principale explication dans l'étalement urbain relativement incontrôlé que connaît Midi-Pyrénées, notamment en zone de plaine et de coteaux, et singulièrement au niveau de l'aire urbaine de Toulouse.

→ Assurer le développement de la multifonctionnalité (mixité fonctionnelle et sociale) de l'espace

Le CESER propose la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur les dix objectifs suivants :

1. Favoriser le maintien de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles pour préserver leur capacité d'adaptation ;
2. Développer des projets agricoles territoriaux de polyculture – élevage ;
3. Soutenir le développement de systèmes agricoles plus autonomes et plus économes ;
4. Promouvoir un tourisme durable, vecteur de développement local ;
5. Préserver les ressources naturelles qui fondent les activités touristiques ;
6. Maîtriser l'étalement urbain ;
7. Promouvoir une approche collective concertée d'amélioration de la performance énergétique des territoires ;
8. Préserver et développer les espaces naturels ;
9. Prévenir les risques naturels liés au changement climatique ;
10. Améliorer les connaissances pour former et informer.

Cette stratégie et ses déclinaisons opérationnelles, qui ont trouvé écho dans le Schéma Régional Climat-Air-Énergie et devraient également être prises en compte par le prochain Schéma Régional de Cohérence Ecologique, doivent trouver une place de choix dans le futur CPER.

Concernant la politique de l'eau, le CESER considère toutefois que la Région ne doit pas être amenée ni à cautionner une politique d'État qui irait en réalité à l'inverse des objectifs qu'elle est censée poursuivre, ni à se substituer à l'État. A son sens, la Région ne devrait donc pas contractualiser sur la restauration d'un bon état des eaux dont l'Etat doit porter l'entière responsabilité.

→ Promouvoir le développement durable

La promotion d'un développement durable doit surtout viser à mieux conjuguer l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation d'un environnement de qualité.

A cet égard, pour le CESER, le futur CPER doit aussi contribuer à :

- Éclairer la prise de décision par le soutien aux activités d'observation et de suivi de la qualité de l'environnement, la densification des réseaux de mesure et d'observation, le développement de la recherche et la construction d'un système cohérent d'indicateurs.
- Mobiliser les acteurs régionaux par le soutien aux transferts de connaissance, l'éducation à l'environnement, l'amélioration des conditions d'accès à une information diversifiée, le développement des actions de formation-sensibilisation, le développement de la concertation, la promotion du partenariat et de la contractualisation, la promotion de nouveaux mécanismes de médiation.
- Promouvoir en priorité les activités et les comportements respectueux de l'environnement et porteurs d'emplois par le soutien à l'expérimentation de nouvelles pratiques et de nouveaux procédés, le développement de l'aide au conseil environnemental, le renforcement des structures de transfert de technologies « propres », le soutien aux investissements de mise aux normes, la professionnalisation et la pérennisation de l'emploi.

→ Développer les actions visant la transition énergétique

Le CESER engage le Conseil Régional à développer et renforcer l'ensemble des actions qu'il mène dans les domaines de la performance énergétique et de la transition énergétique : valorisation énergétique des ressources naturelles de la région (soleil, vent, eau, et du sous-sol avec la géothermie notamment), valorisation des coproduits des agro ressources et de la sylviculture... Il lui recommande de contractualiser ses actions avec l'Etat en reconduisant le « Projet 5 » de l'actuel CPER, et en y ajoutant les nouvelles mesures qui n'auraient pas été prises en compte à l'époque, en particulier le soutien à la création de nouveaux clusters et filières émergentes dans le domaine de la transition énergétique.

Les propositions du CESER spécifiques à la transitions énergétique seront émises dans son avis qui y est relatif et qui sera présenté lors de l'Assemblée plénière du 24 octobre 2013.

7. L'OFFRE DE SOINS, LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET L'ACCES A LA CULTURE

Si ce cadre devait cependant être maintenu, le CESER préconise avec fermeté que les préoccupations liées à l'offre de soins, à l'accès à la culture, à la lutte contre les exclusions notamment soient bien prises en compte par le biais du volet territorial du futur CPER.

Les spécificités de la région Midi-Pyrénées, et en particulier le contraste entre l'agglomération toulousaine et le reste de la région, justifient une prise en compte des particularismes qui en découlent.

Plusieurs territoires de Midi-Pyrénées, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, rencontrent des difficultés particulières qui justifieraient d'être considérées dans le cadre du volet territorial du CPER. En milieu urbain, ce sont en particulier les territoires éligibles à la politique de la ville (en Midi-Pyrénées, 10 Contrats Urbains de Cohésion Sociale ont été signés) et, en zone rurale, des enjeux importants se posent en termes d'accès aux services publics, aux services au public, notamment aux services de soins.

L'OFFRE ET L'ACCES AUX SOINS

→ Conforter les coopérations entre établissements de santé

Assurer la présence d'un centre hospitalier offrant des soins de qualité est important aussi bien pour les patients et pour les professionnels de santé que, plus globalement, pour l'attractivité et le développement du territoire.

Deux types de réponses peuvent être envisagées :

- Communauté hospitalière de territoire,
- Coopération en gardant l'identité de l'hôpital.

Quel que soit le mode de coopération choisi, pour le CESER, il est primordial que les centres hospitaliers soient dotés d'équipements, d'un plateau technique performants. Pour beaucoup, cela suppose des investissements et donc des capacités d'investissements à court terme.

Tous les acteurs ayant intérêt à la présence et au maintien d'équipements sanitaires et sociaux de qualité sur les territoires, pour le CESER, il n'est dès lors pas souhaitable d'opposer public et privé, mais bien préférable de parler de filières de soins et de souligner la complémentarité des secteurs.

→ **Développer l'e-santé et la santé numérique**

Pour favoriser l'attractivité des territoires aux yeux des professionnels de santé, le CESER propose que les pouvoirs publics, Région, Etat, Europe pourraient financer des mesures visant à développer l'e-santé et la santé numérique (transferts d'imagerie, des diagnostics à distance, messagerie sécurisée). Cela suppose de lever deux freins importants : développer le très haut débit et le frein culturel des professionnels de santé.

→ **Revaloriser l'image des établissements de proximité**

Enfin pour le CESER, il est également important que la population du territoire ait confiance dans les soins qui sont prodigués par les établissements de santé de proximité. Il est nécessaire de développer des campagnes d'information pour améliorer cette confiance, pour que la population s'approprie les enjeux et appuie les intérêts du territoire.

→ **Soutenir les projets de Maisons de santé pluridisciplinaires**

Pour le CESER, ces structures constituent une réponse possible à la problématique du risque de désertification médicale en apportant une sécurité aux professionnels de santé en répondant aux attentes des médecins. Cependant, cela ne peut constituer la seule solution. Des solutions complémentaires devront être mises en place pour l'accès aux soins sur les territoires faiblement dotés en professionnels de santé (exemple : le développement d'équipe mobile, etc.).

→ **Inciter l'installation de Maisons d'accueil temporaire**

Ces établissements ont pour objet d'accueillir les personnes sortant de l'hôpital avant qu'elles soient orientées vers une structure ou qu'elles rentrent chez elles.

Le CESER propose de soutenir leur diffusion, ce qui apporterait une réponse intéressante aux enjeux du relais ville/hôpital et en particulier à la difficulté rencontrée par des patients, notamment âgés et en zone rurale.

LA PRECARITE

En Midi-Pyrénées, des territoires sont confrontés à une paupérisation de leur population. Sont concernés en particulier, des retraités de plus en plus nombreux vivant sous le seuil

de pauvreté. De plus, des territoires sont confrontés à l'arrivée de populations socialement fragiles, souvent jeunes et en perte de repères.

D'autres publics peuvent se retrouver en situation de fragilité, comme sur l'aire urbaine de Toulouse avec la problématique de l'accès au logement ou dans les territoires ruraux avec l'effet de l'isolement.

→ Mieux repérer les situations fragiles

Afin d'éviter aux personnes de basculer dans la pauvreté et la précarité, il convient pour le CESER de pouvoir agir en prévention. Cela suppose de pouvoir repérer les situations avant le basculement, c'est-à-dire les situations de fragilité.

Pour le CESER, il est impératif de soutenir les structures qui par leurs activités principales permettent également d'effectuer le repérage de publics fragiles.

→ Favoriser la représentation des publics en difficulté

Pour le CESER, il conviendrait également d'encourager la mise en place de la participation effective des usagers aux décisions qui les concernent, en particulier dans le domaine de la lutte contre les exclusions. Cette action pourrait être menée en lien avec le volet Inclusion sociale du Fonds social européen 2014-2020.

→ Soutenir les démarches innovantes

Le CESER encourage le soutien à l'émergence d'initiatives innovantes qui favorisent le lien social, l'inclusion sociale : ce sont toutes les initiatives autour de l'auto-production (habitat coopératif, garage associatif, jardins partagés, etc.). Dans le cas de l'habitat participatif en particulier, les outils (cautionnement) qui permettraient de garantir ce type de projets auprès des banques font défaut.

LA DÉPENDANCE ET LE HANDICAP

De plus en plus de personnes âgées en situation de dépendance se trouvent dans un environnement peu adéquat avec par exemple l'absence de famille à proximité. Cumulé aux difficultés financières parfois rencontrées, aujourd'hui, des personnes de plus de 80 ans font des demandes de logement social.

→ Améliorer la prise en charge de la dépendance

Pour le CESER il convient :

- D'adapter des logements au grand âge et à la perte d'autonomie
- De favoriser l'accessibilité à des activités socioculturelles pour les personnes âgées à faibles revenus pour permettre le maintien du lien social.
- De favoriser la création de structures d'accueil et d'hébergement non médicalisées pour les personnes âgées isolées ou occupant un logement non adaptable à leur situation d'handicap
- De favoriser le développement d'accueils de jour

- De favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (en outre d'assurer la pérennité des associations d'aides à domicile, dont l'existence est aujourd'hui menacée).

LE LOGEMENT

En Midi-Pyrénées, particulièrement en Haute-Garonne, il y a pénurie sur plusieurs secteurs de la « chaîne du logement » : l'hébergement d'urgence, l'hébergement temporaire et le logement social notamment.

→ Soutenir le développement de logements et de places d'hébergement d'urgence et temporaire

Pour le CESER, il faut développer à la fois les possibilités de logement et d'hébergement. La situation impose d'augmenter de manière importante le nombre de places d'hébergement et de les adapter aux nouveaux besoins, c'est-à-dire aux profils des demandeurs d'hébergement qui se sont diversifiés ces dernières années. En particulier, c'est l'offre d'hébergement en direction des familles qu'il faut développer.

→ Développer et soutenir les structures d'accueil pour des populations jeunes

Les besoins de logements en direction des jeunes, type Foyers de jeunes travailleurs, sont importants dans la région. Or, l'offre est insuffisante sur certains territoires. Le CESER demande un effort en la matière en direction des populations jeunes.

LA CULTURE

→ Optimiser les équipements culturels

Les territoires de Midi-Pyrénées disposent de grands outils culturels. Pour le CESER, il est souhaitable que les prochaines interventions publiques cherchent dans un premier temps à les optimiser de manière à ce qu'ils remplissent au mieux leur rôle en matière d'éducation artistique.

Le CESER rappelle aussi que l'accès de tous les territoires au très haut débit est une condition nécessaire à l'aménagement culturel du territoire.

8. LES PROPOSITIONS DU CESER RELATIVES AU VOLET TERRITORIAL

Pour Midi-Pyrénées, la diversité des territoires est une réalité qu'il convient de valoriser tout en veillant à un certain équilibre et à la résorption des inégalités, malheureusement croissantes, non seulement entre les espaces métropolitains et le reste du territoire, mais au sein même de ces différents territoires.

→ Renforcer les politiques territoriales.

Le CESER demande que le volet territorial du CPER permette de promouvoir les solidarités territoriales au service de la cohésion économique et sociale régionale. Ces politiques doivent se définir à partir des 16 bassins d'emploi, des contrats d'agglomérations et de Pays redessinés au niveau des SCOTs.

Les Fonds européens et le CPER doivent être des fonds d'orientation de la politique territoriale, ceci en lien avec les Collectivités territoriales. Pour le CESER, d'autres politiques sont toutefois possibles mais hors Fonds UE et CPER.

→ Assumer une différenciation territoriale des interventions

Pour le CESER, la différenciation des politiques peut prendre des formes plus pertinentes que la simple pondération des interventions de « droit commun ». Ainsi la sélection de territoires ou bien le choix d'interventions sectorielles territorialement marquées peuvent contribuer à une meilleure adaptation des actions aux objectifs territoriaux poursuivis. L'actuelle politique de la ville relève par exemple de ce type de démarche.

Cela étant, la traduction opérationnelle de cette nécessité serait la mise en place, à partir d'objectifs d'aménagement et de développement du territoire clairement établis, d'un zonage infrarégional avec des taux d'aides et des plafonds différenciés, éventuellement conjuguée avec une approche sectorielle, voire une approche par filière pour ce qui relève des interventions dans le domaine économique.

→ Soutenir les projets de territoire

Le CESER rappelle que l'aménagement et le développement équilibré de Midi-Pyrénées passe aussi par un soutien accru aux projets de territoire mis en œuvre dans le cadre des contrats d'Agglomération, de Pays ou de Parcs Naturels Régionaux.

Pour le CESER, le soutien des projets de territoire induit au préalable, le renforcement des moyens nécessaires à la mise en place d'une ingénierie structurée, de qualité et de bonne dimension, à même de permettre l'émergence d'un projet de développement local et d'en faciliter la mise en œuvre, pour les territoires concernés.

→ Prendre en compte le fait urbain à l'échelle régionale

Pour le CESER, le fait urbain qui, à différents niveaux, a vocation à structurer le territoire régional ne peut rester le monopole de décisions communales voire intercommunales des pôles urbains.

Il demande une action du CPER soutenant la construction d'un réseau de coopération métropolitaine régional par la Région. Construit de manière partenariale, ce réseau métropolitain régional devrait avoir pour ambition d'accroître l'assise et les points d'appui de la métropole toulousaine en donnant de la substance aux principales agglomérations de la région. Son ambition doit être de conforter l'armature urbaine de Midi-Pyrénées avec un souci d'équilibre.

Cette politique d'aménagement du territoire ne peut se faire que sous l'égide la Région.

→ Poursuivre et renforcer les politiques de Massifs et de bassins fluviaux

La géographie de Midi-Pyrénées détermine un certain nombre de solidarités interrégionales qui ont donné lieu aux politiques de massifs (Massif Central et Pyrénées) d'une part et à des politiques de bassins « fluviaux » (Garonne et Lot).

Le CESER demande la poursuite et le renforcement de ces politiques par une révision des thématiques d'intervention en fonction de leur valeur ajoutée pour l'ensemble du territoire concerné et une gouvernance renouvelée faisant notamment une place accrue aux acteurs économiques, sociaux et associatifs.

Le CESER propose qu'afin de conforter la nécessaire complémentarité de ces programmes interrégionaux avec les politiques propres aux Régions, il serait souhaitable que la gestion en soit désormais confiée à des GIP, voire par des GECT, créés à cet effet entre les Régions concernées.

CONCLUSION

L'année 2013 marque la fin du cycle des politiques contractualisées avec l'Etat, à travers le CPER 2007-2013, et avec l'Union européenne à travers la génération de Fonds structurels 2007-2013.

Alors que le 6^{ème} contrat de ce type arrive à échéance, le CESER continue d'observer que les disparités territoriales restent particulièrement marquées en Midi-Pyrénées, entre la métropole Toulousaine et le reste de la région. Il constate de plus en plus que certaines Collectivités ont de plus en plus de difficultés financières pour répondre aux besoins de leur population et développer des projets d'avenir, d'où le besoin d'intensifier les politiques publiques pour un indispensable rééquilibrage intra régional.

Préalablement, pour le CESER, les premières instructions qui délimitent les domaines d'action du futur CPER proposent un cadre bien trop réducteur pour favoriser le développement des territoires.

Le CESER demande qu'il y ait une cohérence entre les interventions publiques portées par l'Etat en région et les Collectivités, et celles portées par l'Union européenne.

Pour autant, il souhaite, bien qu'en partie complémentaire aux Fonds structurels, que le futur CPER puisse soutenir des domaines d'intervention qui répondent à des enjeux de développement régionaux mais qui ne seraient pas retenus comme des objectifs communautaires. En effet, les interventions des Fonds structurels 2014-2020 en Midi-Pyrénées seront concentrées sur un nombre limité d'objectifs et ne pourront pas répondre à tous les besoins identifiés dans les territoires.

Dans la perspective du futur CPER et compte tenu des particularités du territoire régional, pour le CESER, cette nouvelle contractualisation Etat-Région doit répondre aux cinq enjeux qu'il a identifiés et pour lesquels le CESER a émis des propositions.

Ces cinq enjeux sont :

1. Equilibrer le territoire avec un développement social harmonieux (emploi, santé, logement) ;
2. Valoriser territorialement l'enseignement supérieur et la recherche ;
3. Assurer les conditions à une localisation de la production ;
4. Garantir l'accès au territoire et assurer la mobilité matérielle et immatérielle au sein des territoires ;
5. Soutenir la transition écologique et énergétique.

Au delà des propositions thématiques retenues, pour le CESER, la stratégie du CPER doit :

- Permettre une concertation avec tous les acteurs en région qui doit être un préalable à l'élaboration du CPER ;
- Assurer une contractualisation unique, entre l'Etat et la Région ;
- Conforter le pilotage du CPER par l'Etat et la Région ;
- Garantir une cohérence et une transparence des différentes sources de financement au projet régional entre le CPER et les fonds structurels ;
- Favoriser les porteurs de projets au niveau des territoires en leur assurant une ingénierie ;
- Apporter des aides différenciées en fonction des territoires ;
- Réhabiliter l'approche territoriale en renforçant la gouvernance. Elle doit s'appuyer sur les acteurs économiques, sociaux et associatifs pour élaborer de vrais projets de territoire.
- Associer le CESER à l'appréciation du Contrat à travers le suivi et l'évaluation du CPER. Le CESER souhaite continuer à jouer son rôle de représentant de la société civile organisée dans le cadre du CPER 2014-2020, de la concertation jusqu'à ses évaluations.

Pour l'année 2014, le CESER demande à l'Etat et à la Région de mettre en place des dispositifs transitoires permettant d'atténuer les retards d'élaboration du CPER et des interventions de l'UE. 2014 est annoncée comme une « année blanche » du fait que les dispositifs contractuels, qui devaient débiter au 1^{er} janvier 2014 (CPER, Fonds structurels), devraient être opérationnels qu'en fin d'année.

Le CESER émettra une seconde contribution lors du premier semestre 2014. Cette contribution sera de nature plus opérationnelle, une fois que les contours du CPER 2014-2020 seront précisés et que les stratégies de l'Etat et de la Région seront connues.

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE :

- M. Guy BERNAT pour le 1^{er} collège et la chambre régionale de l'agriculture

2^{ème} COLLEGE :

- M. Bruno LAFAGE pour les Groupes C.F.D.T, C.F.T.C, C.G.C, C.G.E, U.N.S.A.
- M. Daniel MEMAIN pour le Groupe Solidaires
- M. Joël LAVAIL pour le Groupe C.G.T.
- M. Jean-Marie BEZ pour le Groupe F.O.

3^{ème} COLLEGE :

- M. Jean-Claude ARNAUD pour le Groupe ASSOCIATIONS

Suffrages exprimés : 114

Pour : 97

Contre : 1

Abstentions : 16

L'AVIS A ETE ADOPTÉ

CONTRIBUTION DU PREMIER COLLEGE

Présentée par Monsieur Guy BERNAT

Monsieur le Président du Conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Pour nous, le premier problème est le calendrier et le cadre de la contractualisation. L'acte III de la décentralisation qui doit définir le rôle des régions, métropoles et communautés de commune n'est pas encore connu. Les métropoles vont-elles avoir une part du gâteau ?

Il nous semble qu'il aurait fallu savoir qui fait quoi avant de parler financement.

Autre point du calendrier : c'est que Mobilité 21, concernant les infrastructures, sera négocié avant le CPER.

Midi-Pyrénées, Région en retard et qui a beaucoup de besoins, si elle se place bien dans les infrastructures (TGV), ne sera-t-elle pas pénalisée dans le cadre du CPER ?

Pour nous, le CPER est un contrat entre l'État et la Région, donc le Conseil Régional doit négocier pour tous (Métropole, Conseil Départemental et Communauté de communes). A lui ensuite de gérer dans l'intérêt de chacun dans une structure de partenariat.

Le CPER, ne l'oublions pas, est d'abord le cofinancement de l'État pour pouvoir engager les fonds européens gérés par le Conseil Régional. Le reste doit permettre d'engager une vraie politique territoriale État-Région que reprend l'avis du CESER.

Pour la première fois, Midi-Pyrénées, en tant que région « plus développée », va être pénalisée par un taux de participation de l'Europe, au plus de 53% au lieu de 63% dans le FEADER, par exemple.

Il faut que le Conseil Régional, qui a bénéficié de la solidarité nationale pour les territoires ruraux, compense l'écart de subventions. L'Europe l'autorise et il doit le faire dans l'intérêt des territoires ruraux et des zones de montagne. Cette politique de péréquation doit s'appliquer à la Métropole et au Conseil Régional. Cela doit se faire par des taux et des montants différenciés.

Dans le contrat 2007-2013, une ligne de négociation comportait le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) ; aujourd'hui, on ne voit rien. La section contractualisée du FNADT participait au financement de la part du volet territorial du CPER. Rien n'est écrit sur l'articulation FNADT/CPER. On parle d'un Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), avec des scénarios sur la DATAR et le FNADT, quand aura t-on des réponses ?

Certes, le FNADT existe toujours mais on ne connaît pas son budget.

Nous pensons qu'il serait bon d'anticiper la programmation du FNADT et de l'inclure dans le CPER 2014-2020 au cas où les contraintes budgétaires transformeraient ce fonds en peau de chagrin.

Enfin, il faut que le Conseil Régional soit impartial, car l'État ne fera pas l'instruction des dossiers. Pour cela, il nous semble qu'il faut créer une ingénierie de proximité indépendante du Conseil Régional, mais financée par lui et l'Europe.

Le 1^{er} Collège regrette la position dogmatique de certaines parties préférant le service public au service aux publics. Les programmes Leader, cofinancés par le Conseil Régional, peuvent être un bon outil de développement local et participatif. De même, puisque la région gère les fonds européens, le CPER et l'action économique, on peut espérer un dossier unique et des financements anticipés.

Lors des rencontres territoriales, beaucoup d'attentes se sont exprimées. Nous en reprendrons quelques-unes, même si elles ne relèvent pas toutes du CPER.

Dans les infrastructures, nous soutenons, en particulier, la LGV Bordeaux-Toulouse, l'autoroute Toulouse-Castres, la mise à 2x2 voies des axes Rodez-Séverac-le-Château, Toulouse-Auch et Tarbes-Lourdes.

Dans le domaine de la santé, il faut assurer une offre de soins de qualité et présente sur tout le territoire.

Dans le volet territorial, il faut poursuivre et renforcer les politiques de Massifs (Massif Central et Pyrénées) ainsi que les bassins fluviaux (Lot-et-Garonne) dans des GIP (Groupement d'Intérêt Public) voire des GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale).

Dans le domaine économique, il faut soutenir les entreprises existantes et favoriser l'implantation de nouvelles sur tout le territoire.

Le Conseil Régional doit prendre toutes ses responsabilités car l'État lui donne toutes les cartes pour bâtir une vraie politique de développement des territoires, de l'économie et de l'emploi.

Le responsable, demain, ne sera plus l'État mais la Région.

Nous voulons croire dans la régionalisation et nous espérons que nous ne serons pas déçus. La Région Midi-Pyrénées est marquée par un fort déséquilibre entre Toulouse et le reste du territoire ; le défi pour le Conseil Régional est d'éviter la rupture urbain-rural et de développer un territoire harmonieux où il fera bon vivre encore demain.

Si, comme on le dit, le « bonheur est dans le pré », prenons soin que les prés soient entretenus partout dans le territoire.

Le 1^{er} collège votera l'Avis.

CONTRIBUTION DES GROUPES C.F.D.T, C.G.C-C.G.E, C.F.T.C ET UNSA

Présentée par Monsieur Bruno LAFAGE

Monsieur le Président du Conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

J'interviens au nom des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC et UNSA.

Après s'être nommé contrat de projet durant la période 2007-2013, nous retrouvons pour la période 2014-2020 la dénomination de contrat de plan et la volonté de faire précéder l'émergence des projets d'une notion, fondamentale à notre avis, de planification.

La CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et l'UNSA, organisations syndicales de salariés, approuvent le retour à la qualification de contrats de plan État-Région, si cela revient bien à le définir comme un accord pluriannuel de programmation financière d'actions considérées comme prioritaires pour l'aménagement concerté du territoire et le développement économique et social de l'espace régional.

Le contexte de cette préparation de programmation pluriannuelle s'articule autour de la lettre de cadrage du Premier ministre en date du 2 août, la mise en œuvre de la stratégie européenne 2020 et les financements associés, et du lancement en France de la réforme de l'organisation administrative dans un Acte III de la Décentralisation à venir.

Pour élaborer ce projet d'avis, sur le contrat de plan État-Région 2014-2020, le CESER s'est appuyé sur l'écoute en région des acteurs socio-économiques. Au travers des 11 consultations locales et des quelques 1 500 acteurs, nous avons pu d'une part constater l'intérêt et l'attente, notamment celle de nos représentants syndicaux sur les territoires pour cette future contractualisation, mais d'autre part la difficulté de faire émerger des synthèses du fait de la faiblesse ou de la carence des instances de concertation du dialogue social territorial.

Pour nos organisations, la programmation pluriannuelle de priorités stratégiques procède d'une mise en prospective, et c'est pour cela que nous sommes particulièrement attachés à ce que le scénario de synthèse innovante construit par la section prospective du CESER

Midi-Pyrénées soit annexé à ce projet d'avis et puisse servir d'outil d'aide à la décision dans les priorités retenues.

Car, au-delà de l'horizon de 2020, cette mise en prospective sur l'ensemble du territoire doit permettre de construire une planification efficace et cohérente pour Midi-Pyrénées. Et ce, quelle que soit l'organisation administrative qui sera mise en place et les attributions de compétence dévolues aux acteurs publics locaux. Nous serons donc particulièrement sensibles au discours du Président MALVY sur la coopération entre acteurs publics.

Les priorités stratégiques pour Midi-Pyrénées doivent aussi être des leviers d'action et permettre au territoire régional, à ses 16 bassins d'emploi, d'optimiser leurs nombreux atouts et d'atténuer leurs handicaps pour relever les défis de l'attractivité, de l'équilibre des territoires, et développer harmonieusement l'emploi sur l'ensemble de la région. Car, dans le contexte économique et social de Midi-Pyrénées, c'est la forte progression du chômage dans notre région et les très fortes disparités régionales qui nécessitent, dans le cadre de la planification à venir, que soit enfin dessiné un plan d'actions qui aille au-delà des constats partagés et qui donne des perspectives à nos territoires, aux bassins d'emplois, à leurs habitants et permette de construire une dynamique et une vision positive de notre avenir. Midi-Pyrénées, à notre sens, a besoin de fixer un cap mobilisateur pour l'économie de demain et des nouveaux emplois, ceux qui seront nouveaux, transformés, que l'économie régionale générera.

Le plan doit être la base dynamique qui devra se poursuivre sur le long terme, c'est bien un pacte nouveau, économique et social, régional qu'il s'agit de construire, basé sur nos forces et nos savoir-faire, basé sur la formation des jeunes et des salariés, sur l'innovation et la prise en compte de la transition écologique.

Dans ce cadre pour la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et l'UNSA, l'emploi est la priorité absolue, en particulier l'accès pour la jeunesse à un emploi durable, la formation professionnelle pour les publics les moins qualifiés et le retour à l'activité pour les plus éloignés de l'emploi.

La crise économique qui frappe durement depuis 2008 et la volonté de renouer avec une croissance durable et soutenable au niveau local pour stimuler l'emploi doivent inspirer la réflexion et orienter le plan à venir et les projets qui nécessiteront le soutien des fonds européens, de l'État, de la Région, mais aussi des collectivités infrarégionales.

À ce titre, nous partageons pleinement les conclusions de l'avis qui demande une contractualisation unique entre l'État et la Région, mais aussi une concertation préalable avec tous les acteurs en région. De ce fait, la prise en compte du fait métropolitain et

l'émergence des liens entre Toulouse et les métropoles secondaires doit aussi être intégrée dans le contrat de plan État-Région 2014-2020 au même titre qu'il est fondamental pour le développement harmonieux de notre territoire que des aides différenciées soient mises en œuvre en fonction des territoires et des projets pour rééquilibrer les disparités infrarégionales.

Enfin, nous estimons que la faiblesse du dialogue social, territorial en région, en Midi-Pyrénées, et notamment les difficultés de fonctionnement des Conseils de développement sont les pires freins à l'émergence des projets territoriaux dans les bassins d'emplois.

Ce premier avis, qui sera suivi d'une seconde contribution du Conseil Économique Social Environnemental Régional durant le premier semestre 2014, reprend dans ses grandes lignes les préoccupations de la CFDT, de la CFE-CGC, de la CFTC et de l'UNSA, aussi **nous le voterons**.

Je vous remercie de votre attention.

CONTRIBUTION DU GROUPE SOLIDAIRES

Présentée par Monsieur Daniel MEMAIN

Monsieur le Président du Conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Nous souhaitons concentrer cette première intervention de notre organisation syndicale Solidaires en Midi-Pyrénées, organisation syndicale de salariés et de transformation sociale, sur deux points de fond contenus dans cet avis du CESER sur le futur contrat de plan État-Région 2014-2020 : un point de désaccord et un point de convergence avec les préconisations formulées.

Le point de désaccord, fondamental pour nous, porte sur ce qui est présenté dans ce rapport comme la nécessaire adéquation du CPER avec les orientations de fond des fonds structurels européens. Pour notre organisation syndicale, c'est a contrario une indispensable déconnexion qu'il faut opérer avec la politique actuelle des fonds européens.

En mars dernier, dans notre déclaration Solidaires pour expliquer notre position sur les préconisations du rapport du CESER Midi-Pyrénées sur les orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020, nous expliquions déjà que ces politiques européennes, par des coupes massives dans les dépenses publiques (protection sociale, service public), vont inévitablement conduire à la poursuite de la destruction des droits sociaux dans l'ensemble des pays de l'Union européenne et à l'aggravation de la pauvreté et des inégalités, y compris dans les régions comme Midi-Pyrénées considérée parmi les plus développées.

Elles vont accentuer la baisse de l'activité économique, empêcher les investissements publics nécessaires pour la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux et la mise en œuvre de la transition écologique, accroître le chômage, diminuer le pouvoir d'achat, fragiliser les populations les plus précaires (femmes, jeunes, immigrés), et au bout du compte augmenter les déficits faute de recettes fiscales.

Nous disions à l'époque « il faut stopper cette spirale dépressive qui ne peut que mener à des reculs sociaux sans fin et faire le lit des forces d'extrême droite nationalistes et xénophobes ». « Il faut changer de logique et reconstruire une politique européenne fondée sur des critères de convergence sociaux et fiscaux, de contrôle des capitaux, de

sortie de l'emprise des marchés financiers et de grands projets économiques écologiquement compatibles ».

Nous n'avons pas changé d'avis.

Nous n'avons pas changé de position et depuis cette déclaration au printemps dernier, les faits nous donnent raison, comme nous avons pu l'expliquer longuement dans notre contribution commune avec la FSU hier lors du débat sur la conjoncture.

Pour nous, le contrat de plan État-Région se doit avant tout de corriger en région les choix désastreux notamment sociaux et environnementaux faits au niveau européen. Il faut aussi rappeler, comme le signale justement le rapport et son rapporteur tout à l'heure, que ce futur CPER intervient dans une période de réformes institutionnelles avec la préparation par la représentation nationale d'un Acte 3 de la Décentralisation. Or, cette réforme se mettra en place dans un contexte aggravé de gel des concours de l'État aux collectivités avec des diminutions drastiques annoncées ainsi qu'un appel à la réduction des déficits en région.

En clair, il s'agit une nouvelle fois d'une déclinaison de la politique dépressive et suicidaire de l'austérité déclinée à l'échelon européen, national et maintenant territorial. C'est insupportable pour les populations.

Nous refusons, comme le fait ce rapport, de comprendre les contraintes budgétaires qui s'imposent aux pouvoirs publics. Elles ne sont en fait imposées qu'aux citoyens et encore plus aux plus pauvres d'entre eux.

Nous avons bien lu que le CESER préconise dans ce rapport, pour atténuer ce choix de s'appuyer sur les politiques des fonds structurels européens, de mettre en œuvre des actions complémentaires afin de soutenir des domaines d'intervention qui répondent à des enjeux de développement régionaux. Nous approuvons ce positionnement, mais nous pensons qu'il faut qu'il soit prioritaire et non pas simplement complémentaire.

Concernant le point de convergence que nous relevons entre les positions que nous défendons et celles contenues dans les préconisations de cet avis, nous tenons particulièrement à souligner la position extrêmement explicite du CESER dans ce rapport qui affirme que « le placement, l'orientation et la formation professionnelle des demandeurs d'emploi sont des missions de service public et qu'à ce titre elles relèvent de l'intérêt général de la nation avec égal accès et traitement de l'utilisateur sur l'ensemble du territoire garanti par un service public national clairement identifié ».

Ce positionnement est pour nous clairement antinomique avec les volontés politiques de régionalisation de ces services dont le Conseil régional de Midi-Pyrénées, on a entendu tout à l'heure son Président, avec certains de ses élus régionaux ou nationaux, est le fer de lance.

Nous retrouvons ce soutien renouvelé au service de l'État dans la partie du rapport qui recommande que l'accompagnement des porteurs de projets se fasse, cela a été rappelé par le rapporteur dans ses propos liminaires, par une ingénierie publique gratuite et de proximité. Bien sûr il y aura une contradiction avec le collègue 1, pour nous il s'agit bien là de revenir à un renforcement des services déconcentrés de l'État qui par nature sont désintéressés à la différence de ceux de toutes les officines privées, y compris celles qui travaillent en lien avec les chambres consulaires.

En conclusion, si nous nous démarquons explicitement de la position sous jacente de ce rapport en soutien aux politiques des fonds structurels européens que nous continuons à dénoncer, nous tenons à ne pas minimiser les préconisations positives qu'il contient, notamment en termes de défense des services publics.

Aussi au final, **la Coordination syndicale Solidaires en Midi-Pyrénées ne votera pas contre cet avis, mais s'abstiendra.**

CONTRIBUTION DU GROUPE C.G.T.

Présentée par Monsieur Joël LAVAIL

Monsieur le Président du Conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Cette contribution au Contrat de Plan Etat-Région 2014/2020, a pour la CGT une impression d'inachevé.

Pourtant cet avis est porteur de notions considérées comme importantes et fondamentales à nos yeux :

A savoir :

- Le nécessaire rééquilibrage des aides et actions à l'intérieur de la région pour « mieux vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées » ;
- La volonté affichée de répondre aux besoins des populations ;
- Le besoin de cohérence entre les différents plans et schémas régionaux ou départementaux ;
- La mise en place de critères sociaux et environnementaux ainsi qu'une conditionnalité des aides ;
- Des cofinancements « intelligents » guidés par l'intérêt général et des aides pour que l'instruction des dossiers, même les plus modestes, soit possible ;
- Agir pour que la puissance économique du grand Toulouse devienne plus solidaire et participe à l'essor économique du reste du territoire de la région ;

Ce sont de très louables recommandations pour les futurs contractants. Elles vont même au-delà des préconisations gouvernementales.

La CGT a œuvré pour que cet avis, notamment dans le volet territorial du CPER, puisse dépasser le cadre et les thématiques fixées par l'Etat. C'est bien à ce niveau là que nous sommes déçus et frustrés, car la CGT s'est impliquée dans les consultations territoriales. Nos représentants au CESER et nos militants ont été présents dans les ateliers. Près de 1300 personnes de la société civile ont participé à ces ateliers.

La démocratie participative a fait de ces rencontres de véritables lieux d'échanges constructifs où ont émergés des besoins, parfois des projets très précis. Tous les acteurs ont travaillé à ces rencontres pour faire avancer leurs projets en territoire. Des projets mûris depuis parfois plusieurs années, des projets pensés pour le bien être collectif. Ces acteurs espéraient être soutenus dans leur démarche et leurs projets visibles dans l'avis présenté aujourd'hui.

Pourquoi, dès lors, notre avis n'est-il pas complété par des exemples précis d'actions prioritaires à réaliser ? Pourquoi ne pas faire un inventaire des projets recensés ?

La réponse n'est pas qu'administrative, par manque de temps ou de moyens notamment, on pourrait nous le faire croire, mais elle est certainement plus politique !

Et oui, chers collègues, une partie des actions portées en territoire, certaines par la CGT, ne sont pas dans les thématiques imposées par l'Etat ou les fonds européens ! Dès lors, fallait-il les trier les besoins (investissement/fonctionnement), les classer par thèmes ou priorité, en enlever ? Au bout du compte, la question ne se pose malheureusement plus !

Quoi qu'il en soit, en l'état **la CGT s'abstiendra sur cet avis** qui reste pour nous inachevé.

La CGT sera attentive à la suite de cet avis qui devrait être complété par une seconde contribution au cours du premier semestre 2014.

CONTRIBUTION DU GROUPE F.O.

Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ

Monsieur le Président du Conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Nous savons depuis la publication des mémoires du Cardinal de Retz qu'on ne sort de l'ambiguïté qu'à son propre détriment et c'est bien ce qu'à choisi de faire le Premier Ministre dans sa lettre adressée aux Préfets de Région concernant le processus de construction des futurs Contrats de Plan Etat-Régions.

En effet, selon les paragraphes, le texte laisse à penser que toutes les Collectivités Territoriales entreront dans la concertation mais que la signature n'interviendra qu'entre l'Etat et les Régions mais qu'adviendra-t'il alors des propositions non retenues des Collectivités concertées autres que la Région si par hypothèse elles ne sont de surcroît pas d'accord avec les termes du contrat. Le texte de la lettre est muet sur ce point.

Deux éléments sont déterminants auxquels pourtant personne ne touchera :

- la clause de compétence générale,
- la non-tutelle d'une collectivité sur une autre.

Si bien que pour que le système fonctionne bien ou au moins mieux, il serait nécessaire que la loi désignât un chef de file par compétence ou par bloc de compétence mais alors la difficulté devient aussitôt celle de la file des chefs.

L'une des questions à résoudre sera en effet le partage des responsabilités entre Régions et plus grandes villes dans le domaine économique.

On parle aujourd'hui de « métropoles ». Officiellement, une seule a été labellisée, celle de Nice et, en Septembre dernier, le Premier Ministre a annoncé la création de la seconde autour de Marseille. Pour les autres, le Projet de Loi, examiné en première lecture au Sénat, requiert une agglomération d'au moins 400 000 habitants incluse dans une aire urbaine d'au moins 650 000 habitants.

Pour autant, il est compréhensible que ces grandes villes revendiquent des responsabilités en termes de développement économique sur leur territoire.

Mais l'objectif à poursuivre est le regroupement des forces et des moyens et non la compétition. L'économie d'une Région est certes liée à celle de sa ville principale.

Le Grand Toulouse rassemble 30 % de la population de Midi-Pyrénées et 54 % de l'activité économique. C'est important mais cela signifie que 70 % de la population et 46 % des activités sont situés hors de la Métropole.

Si les Régions, et c'est le cas, ont une compétence économique, elle ne peut pas s'exercer sur une partie seulement de l'espace et donc sur une partie seulement des filières.

En Midi-Pyrénées, l'INSEE compte seize zones d'emploi et seulement cinq villes de plus de 40 000 habitants et qui toutes se sentent concernées par le développement économique et pourtant on voit bien les inégalités territoriales se creuser alors que le territoire de la Région devrait être considéré comme un tout.

Bref, nous voyons que notre histoire institutionnelle a construit et continue à construire des systèmes qui au fil des ajouts et des constructions supplémentaires a produit des ensembles de plus en plus difficilement gouvernables.

Les propositions modestes du CESER qui placent en Région le Conseil Régional au cœur du pilotage du dispositif nous semblent de nature à être capables de réguler les tensions probablement inévitables qui ne manqueront pas de se faire jour à l'occasion de la construction de ce nouveau Contrat de Plan Etat-Régions.

Le Groupe de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière votera donc le Projet d'Avis en formulant le vœu que cette fois enfin l'Etat respecte sa signature, ce qu'il avait cessé de faire à l'occasion de plusieurs Contrats de Plan précédents.

Je vous remercie de votre attention.

CONTRIBUTION DU GROUPE ASSOCIATIONS

Présentée par Monsieur Jean-Claude ARNAUD

J'interviens au titre du Groupe Associations.

Le Groupe Associations espère que les modifications sémantiques constatées dans la dénomination du contrat Etat-Région (remplacement d'un projet par un plan) qui sous entendent une dimension stratégique renforcée trouveront de réelles concrétisations au niveau des territoires infra régionaux.

Nous sommes attachés à l'équilibre des territoires sachant que, cependant, chacun a sa spécificité et une histoire particulière. Nous souhaitons vivement qu'après avoir été identifiés, les territoires qui ont souffert puissent recevoir une aide particulière et continuent à bénéficier d'accès aux services synonyme de vitalité retrouvée. Cela induit une différenciation des aides entre les territoires mais aussi une approche intégrée de l'aménagement et du développement des territoires soucieuse des préoccupations économiques, sociales et environnementales. Le Groupe associations revendique qu'une part plus importante du CPER soit consacrée au volet territorial. Il soutient l'idée, à l'instar de l'avis du CESER sur les politiques territoriales, qu'un soutien par la Région pour la création des CODAL, Conseils de Développement d'Action Locale, construits à l'image des GAL mais généralisés à tous les territoires de projet participerait de cette bonne gouvernance. Enfin, il suggère que certains projets liés aux territoires ne bénéficiant pas de fonds européens puissent cependant être pris en compte dans le cadre du CPER.

La participation des citoyens et des acteurs socio-économiques et associatifs à l'élaboration du plan nous paraît primordiale et évidente. Le CESER a d'ailleurs organisé des consultations territoriales qui ont réuni un grand nombre de participants, signe qu'elles répondaient à un besoin d'expression des acteurs des territoires.

Dans le même ordre d'idée, il souhaite que d'une façon générale soient encouragées et aidées toutes les initiatives permettant l'expression de la société civile particulièrement dans les Conseils de développement.

La participation des associations au débat public et à la concertation, notamment environnementale, est attendue dans les territoires. Valoriser le capital environnemental et s'appuyer sur l'expertise associative pour participer à la mise en œuvre des politiques publiques environnementales nous paraît important. Or, sans financements dédiés, notre présence et notre expertise ne peuvent être indéfiniment sollicitées.

En écho à la prise en compte des actions et du rôle joué par les associations

environnementales dans le futur programme européen, nous souhaitons que les actions du CPER (mettant en avant l'amélioration de la connaissance, éducation à l'environnement, gestion de sites naturels, participation active aux politiques menées par la Région avec le SRCE et le SRCAE...) viennent conforter cet engagement et permettent une politique régionale forte en ce qui concerne la biodiversité, le changement climatique et la sensibilisation des citoyens tout au long de leur vie.

Nos actions associatives oeuvrent pour l'intérêt général et sont ciblées sur les enjeux de notre territoire régional.

Permettre aux associations d'accéder aux financements du CPER n'est pas du saupoudrage. Elles contribuent pleinement à la dynamique des territoires mais certaines de taille moyenne ne disposent pas d'un appui au projet d'une ingénierie et ont donc plus de difficultés à concourir. Nous demandons donc la constitution d'un soutien à l'ingénierie publique et à l'accompagnement des projets associatifs.

Nous attirons aussi votre attention sur le danger de la mise en oeuvre d'appels à projets annuels comme principe directeur de sélection des opérations.

Si l'appel à projet peut recouvrer un intérêt pour les collectivités à savoir éviter la dispersion des financements publics et établir des critères lisibles, il n'en demeure pas moins un danger. Celui de circonscrire l'initiative associative et sa capacité à innover. Nous sommes partenaires des collectivités locales et souhaitons proposer, construire ensemble nos actions. Nous ne voulons pas être uniquement des opérateurs de politiques publiques sur des thématiques ou des périmètres définis unilatéralement par les acteurs publics.

Le groupe Associations votera l'avis.

